

## Charte Paysagère

### Deuxième phase: Le Projet Paysager



Cyril GINS  
Paysagiste d.p.l.g  
4 rue du palais  
30 150 Roquemaure  
04 66 82 79 92  
06 81 52 88 78

Philippe LOINTIER  
Architecte d.p.l.g/Urbaniste  
Atelier d'Architecture et d'Urbanisme  
192, Chemin Guillaume Laforêt  
30 000 Nîmes  
04 66 23 99 59

# Sommaire:

## Volet 2: Le Projet Paysager

### Chapitre I: Valcèzard, un territoire à protéger — — — — — 4

#### A) Préserver les villages qui maillent le territoire — — — — — 5

- 1. Les villages de la vallée de la Cèze à protéger — — — — — 6
- 2. Les villages des collines de la forêt de valbonne et du plateau du Garn à protéger — 8
- 3. Les villages de la plaine alluviale à protéger — — — — — 9

#### B) Des fronts de village à protéger — — — — — 10

#### C) Synthèse cartographiée de la protection des villages — — — — — 11

- 1. Les villages de la vallée de la Cèze à protéger — — — — — 11
- 2. Les villages des collines de la forêt de valbonne à protéger — — — — — 12
- 3. Les villages du plateau du garn à protéger — — — — — 13
- 4. Les villages de la plaine alluviale à protéger — — — — — 14

#### D) Des paysages agricoles à protéger — — — — — 15

- 1. Des paysages agricoles de qualité — — — — — 15
- 2. Des paysages agricoles menacés — — — — — 16
- 3. Préservation des terres situées à proximité des villages — — — — — 17
  - a - La vallée de la Cèze — — — — — 18
  - b- La forêt de Valbonne — — — — — 19
  - c- Le plateau du Garn — — — — — 20
  - d- La plaine alluviale — — — — — 21
- 4. Définir une limite à chaque front villageois — — — — — 22

#### E) Des paysages naturels à protéger — — — — — 23

- 1. Des paysages de qualité à préserver — — — — — 23
- 2. Définir des lisières nettes — — — — — 24

### Chapitre II: Valcèzard, un paysage de qualité à gérer — — — — — 25

#### A) Gérer le bâti ancien des villages — — — — — 26

- 1. La volumétrie du bâti — — — — — 26
- 2. Les toitures — — — — — 27
- 3. Les façades — — — — — 28
- 4. Matériaux et enduits — — — — — 29
- 5. Menuiserie et volet — — — — — 30
- 6. En résumé... quelques règles architecturales — — — — — 31

#### B) Restructurer les extensions récentes — — — — — 32

- 1. La plaine alluviale — — — — — 33
- 2. La forêt de Valbonne — — — — — 37
- 3. Le plateau du Garn — — — — — 38
- 4. La plaine alluviale — — — — — 39

#### C) Une agriculture à diversifier — — — — — 40

- 1. Développer les territoires de Valcèzard — — — — — 41
- 2. Créer des marchés de Valcèzard — — — — — 42
- 3. Lutter contre la désertification agricole — — — — — 43

Chapitre III: Valcèzard, un paysage de qualité à aménager – – 44

A) Aménager les espaces urbains — — — — — 45

1. Traitement plus noble de certaines places de village — — — — 45

2. Traitement végétal des extensions récentes — — — — — 46

3. Développer une architecture contemporaine innovante — — — 47

B) Mailler le territoire de parcours doux — — — — — 48

C) Valcèzard, une Commuanauté de Communes à jardiner— – 51

D) Développer les jachères fleuries — — — — — 52



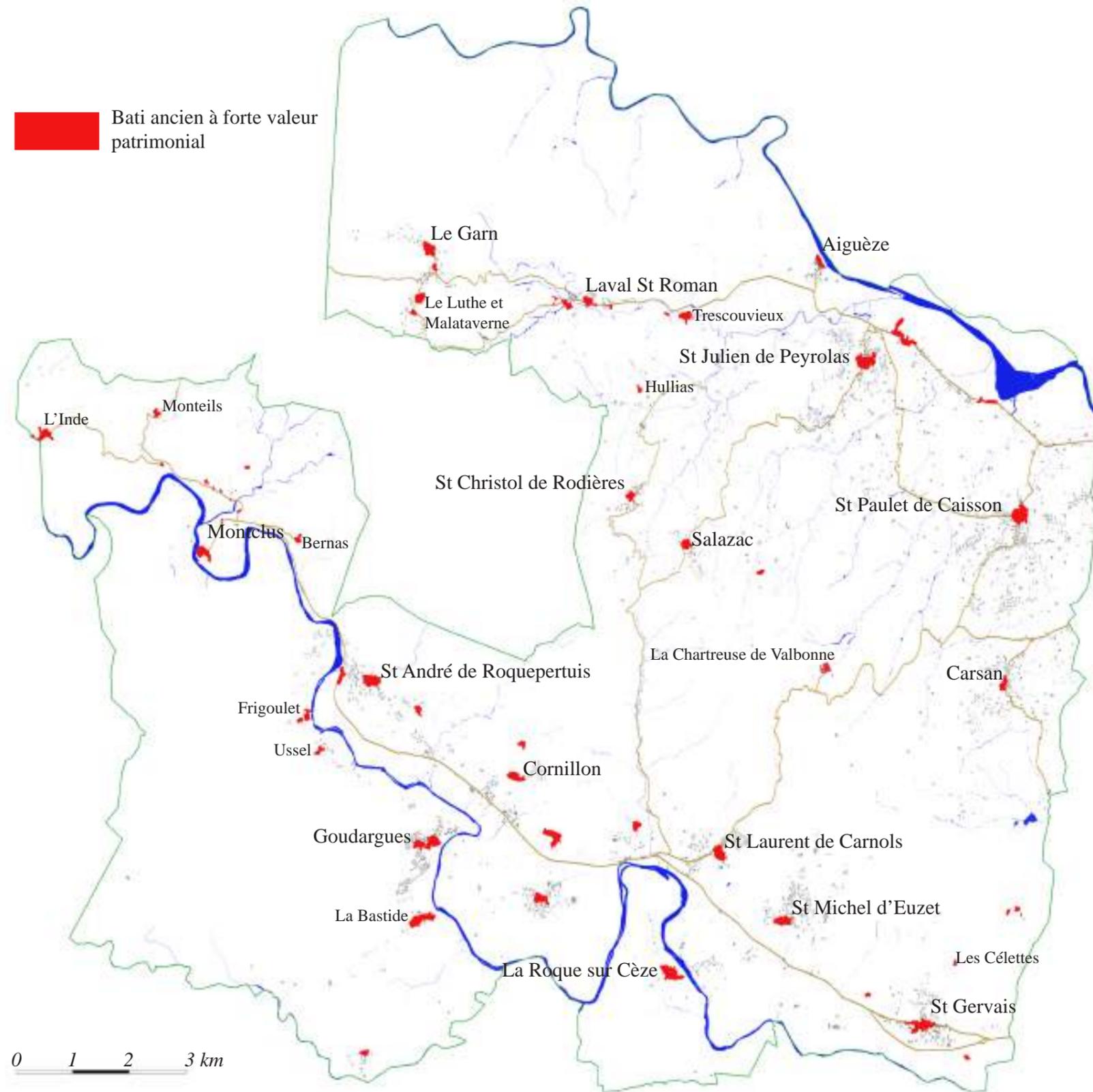
## Volet 2: Le Projet Paysager - Juin 2009 -

### *I. Valcèzard, un territoire à protéger*



- Des villages qui maillent et ponctuent la Communauté de Communes de Valcèzard à protéger
- Une agriculture qui entretient les terroirs et les paysages à protéger
- Des espaces naturels, refuge d'une biodiversité importante à protéger

## A) Préserver les villages qui maillent le territoire



Les villages et hameaux de Valcèzard constituent les coeurs vivants de la Communauté de Communes. Ils sont des lieux de vie et de sociabilité importants.

Leurs silhouettes et leurs formes sont héritières d'une histoire plus que millénaire.

Ils présentent tous la particularité de s'adapter parfaitement aux contraintes du relief et du climat ; ils expriment en outre l'histoire de la communauté villageoise qui les a bâtis. La résultante de l'ensemble de ces facteurs a façonné la forme et l'organisation actuelles de chaque village. Aujourd'hui, ces ensembles urbains anciens sont reconnus pour leur attractivité et leur identité. Ils constituent, chacun, une pièce maîtresse de l'organisation du territoire de Valcèzard.

L'alignement des façades sur les rues qui sont étroites dans le centre et larges à l'extérieur et l'orientation des toits avec l'égout de toiture orienté sur la rue représentent les caractéristiques principales de ces villages. Les voies se coupent en général à angle droit, et sont orientées suivant les points cardinaux. La trame des rues structure l'urbanisation et le développement des villages.

Ces villages sont donc porteurs de l'identité et de la mémoire de Valcèzard. Ils sont des points de repère qui ponctuent le territoire de façon lisible et reconnue par le plus grand nombre.

Ainsi, toutes les entités bâties de Valcèzard sont à protéger afin que leurs atouts ne se dissolvent pas dans un urbanisme diffus et trop souvent anarchique.

Il convient également d'éviter toute altération du patrimoine ancien par des restaurations, réhabilitations et ouvertures maladroites qui porteraient atteintes à la cohésion de ces ensembles villageois.

Enfin, ces villages constituent des points focaux au coeur de leur territoire grâce à la confrontation nette du patrimoine ancien et du paysage agricole ou naturel. Il convient donc de déterminer des cônes de vue au sein desquels toute construction doit être prohibée afin d'éviter la perte de lisibilité du territoire.

Saint Gervais



Saint Gervais s'organise de manière circulaire autour de l'église, dont les fondations datent du XIe siècle, et autour de la maison forte du XIIIe siècle. Ces premières limites sont encore lisibles avec les rues de la Plaine, du Presbytère et l'ancienne route de Barjac dont l'alignement des façades témoigne de l'ancienne ligne de rempart. Le développement de l'économie agricole et la fonction commerçante de la rue principale conduisent à la construction de bâtiments importants le long de la route de Barjac. Tous sont construits suivant la trame parcellaire. La restauration de l'église au XIXe siècle ainsi que les démolitions de bâtiments vétustes créent, autour de l'église, un nouvel espace central, nommé place de l'Église. Jusque dans la première moitié du XXe siècle, l'agrandissement du village s'opérera pour l'essentiel le long de la route de Barjac.



Saint Michel d'Euzet



Les vestiges d'un ancien rempart témoignent d'une première implantation de Saint Michel d'Euzet. Le village, alors de taille modeste, s'inscrit dans un quadrilatère nettement délimité à l'est et au sud par la muraille englobant dans son angle nord l'église. Une première extension forme un ensemble dense de bâtiments qui alignent leurs façades sur les cotés nord, rue du Travès et ouest, passage des Carthaginois. Au centre, une vaste place sépare cette masse bâtie de l'édifice culturel édifié à l'époque romane et largement remanié en 1770. Au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, le village s'étendra vers l'ouest, avec un appendice au sud, autour de la place de l'Ancien Prieuré. Le centre ancien témoigne de l'organisation des constructions réalisées en mitoyenneté et en continuité des rues et ruelles.



Saint Laurent de Carnols



Le centre ancien du village de Saint Laurent de Carnols regroupe des constructions adossées les unes aux autres généralement orientées vers le midi, se protégeant ainsi du mistral. Le village d'origine s'est implanté dans le prolongement d'une colline, légèrement en surplomb des zones inondables de la Cèze. Le site initial, relativement réduit, demeure bien délimité. Ce petit centre, dont le nom est mentionné pour la première fois en 1232, est marqué par la masse bâtie de l'église construite au XIIe siècle et rebâtie dans les années 1934 -1935, suite à l'affaissement de ses fondations. Il s'est étendu en une seconde couronne, plus importante à l'ouest. Les bâtiments au XVIIIe et XIXe siècle se sont implantés à l'alignement des voies périphériques pour former les rues de la Calade, des Chartreux et la place de Peyre-Croze au nord.



La Roque sur Cèze



La Roque sur Cèze met en scène une implantation villageoise en parfaite adéquation avec l'arête rocheuse qui l'abrite. Sur le point haut du relief, la chapelle aurait été construite dès le XIe siècle et le château à partir du XIIe siècle. L'habitat se développe alors en dessous de la place forte, avec des constructions s'adaptant à la roche et utilisant avec grande économie de moyens les moindres accidents du relief pour s'y implanter. Le village d'origine se lit par un alignement des bâtiments sur la voie montante au château depuis les vestiges des deux tours à l'est, témoins des anciennes fortifications. L'extension progressive au fil des siècles s'effectuera vers l'aval jusqu'en limite de plaine alluviale. La trame viaire ne procède pas du bâti. En revanche, ce sont les rues, pavées ou caladées, qui cheminent suivant les petits îlots bâtis.



PRESERVER LES VILLAGES QUI MAILLENT LE TERRITOIRE

Goudargues



Goudargue résulte d'une implantation monastique du Xe siècle à l'emplacement d'une villa gallo-romaine abandonnée. Le village est situé sur une étape clef du chemin des foires de Barjac, Bagnols sur Cèze et Beaucaire, ce qui lui vaudra un développement important dès l'époque médiévale malgré les risques d'inondations. Au XIXe siècle, l'extension du bâti, contrainte par les inondations, a été limitée à la rive gauche du ruisseau. Un petit faubourg, moins exposé, s'est développé en accueillant des bâtiments le long de la route de Verfeuil. Le développement se poursuivra dans ce quartier au pied de la colline ce qui ferme le site à l'ouest et constitue une vaste esplanade côté bourg. Ces extensions ont été réalisées en respectant la trame viaire avec l'alignement des façades sur la voie et l'implantation des bâtiments en continuité avec les mitoyens.



Cornillon



L'implantation de Cornillon paraît dater du Ve siècle avant J.C. Toutefois, ce n'est qu'au début du XIIe siècle que le château de Cornillon est mentionné. Ce dernier est considérablement agrandi à la fin du XIVe siècle. Le château et le rempart seront partiellement démolis vers le milieu du XVIIe siècle lors des guerres de religion. Quelques années plus tard, une partie de l'enceinte sera lotie en terrains à bâtir pour former l'actuelle Basse Rue et compléter l'organisation villageoise issue de la période médiévale. Les deux rues sont reliées par des traverses qui courent le long des maisons. Surplombant la vallée de la Cèze, le site de Cornillon présente un aspect de forteresse imprenable. Il s'agit là de l'exemple d'un village qui, contraint par son implantation, s'est rebâti sur lui-même au cours des siècles sans que soit modifiée son organisation interne.



Saint André de Roquepertuis



Saint André de Roquepertuis est construit sur le flanc nord de l'escarpement rocheux dans un ancien méandre de la Cèze. Son centre ancien s'est développé à l'intérieur d'une enceinte fortifiée. La trame bâtie est caractéristique des villages de Valcèzard, avec un réseau dense de ruelles étroites autour de l'église dont la fondation date de la première moitié du XIIe siècle. Ce n'est qu'au XIXe siècle qu'une première extension en demi-couronne s'est opérée sur la périphérie du centre ancien, avec des bâtiments ordonnancés en continuité de la trame d'origine conservant la silhouette du village. Ces bâtiments nouveaux, grâce à leur implantation mitoyenne ordonnée, ont formé les rues du Four et de la Carierrase, mais aussi les rues du Ranc et de la Portette à l'ouest.



Montclus



Dans sa forme actuelle, le village de Montclus a été organisé à partir de la construction du château en 1275 dont seul, le donjon demeure. Cette implantation qui lui a valu son nom : « Castrum Montecluso », a été dictée tout à la fois par la protection naturelle offerte par le socle rocheux et par la possibilité de surveillance de la plaine agricole au nord. Le village s'est développé, dès la période médiévale, autour de l'enceinte du château qui marque la trame villageoise de la partie ouest avec des ruelles étroites et sinueuses. L'extension du XIXe siècle, appelée « quartier neuf », s'est réalisée au nord-est avec l'église en prolongement de l'habitat initial vers le sommet de la colline du « Serre ». Depuis, le village a peu évolué et compte aujourd'hui un peu plus d'une soixantaine de bâtiments généralement de grande taille.



PRESERVER LES VILLAGES QUI MAILLENT LE TERRITOIRE

## 2 - Les villages des collines de la forêt de Valbonne et du plateau du Garn à protéger

Carsan



La fondation de Carsan remonte à l'époque paléochrétienne et peut s'expliquer par le pèlerinage de Notre-Dame de Rouzigue dotée d'une source connue pour guérir les maladies de peau. Un monastère et une église romane seront implantés à la fin du XIIIe siècle sur les fondations d'un édifice antérieur daté du Xe siècle. Le village de Carsan demeure très réduit avec un îlot bâti issu du monastère et un second, construit au XVIIIe et XIXe siècle de l'autre côté de la petite route départementale n° 306, joignant la vallée de l'Arnavé à la voie d'accès à la Chartreuse de Valbonne. Ce petit centre villageois, situé à proximité de la vallée du Rhône, n'a pas connu une organisation harmonieuse des extensions villageoises lors de l'accélération du développement des constructions individuelles à partir des années 1975.



Salazac



Salazac est implanté sur les vestiges d'une villa gallo-romaine. Le village se clôt de remparts pour affronter l'insécurité engendrée par la guerre de Cent Ans. La forme hexagonale de la forteresse reste très lisible avec des sections de muraille encore intactes. Une voie principale, la rue du Presbytère, la traverse de la porte nord jusqu'à la place au sud. Cette dernière s'est formée lors des extensions du XIXe siècle par la construction de bâtiments suivant l'alignement du parcellaire privé. En situation reculée par rapport aux grands axes et aux centres industriels, le village restera essentiellement agricole et ne connaîtra pas une extension notable jusque dans les années 1975, conservant ainsi sa morphologie urbaine héritée des XIVe, XVIIIe et XIXe siècles.



St Christol de Rodières



Le village de Saint-Christol de Rodières a été implanté sur un puech qui domine les valats de Salazac et des Crases. Le bâti s'organise en suivant un plan en triangle autour de l'église, fondée au XIIe siècle et située en position centrale. À chaque angle partent les voies qui rejoignent, soit la route principale, soit les chemins communaux. Les bâtiments épousent parfaitement le relief, conférant au village un aspect de village perché. On peut supposer que les maisons périphériques ont joué un rôle de rempart et de fermeture du village lors des époques troublées. Les extensions du village, opérées au XIXe siècle, sont très limitées. Toutefois, les constructions récentes se déconnectent totalement de cette organisation dense et respectueuse de l'alignement sur les voies publiques.



Le Garn



Le Garn est un village de plateau qui a permis l'implantation de trois îlots formant le village. L'un au sud de l'église, rebâti au XIXe siècle sur des fondations antérieures, l'autre, au nord, constitué de quelques bâtiments importants et le troisième, au centre, dont les bâtiments plus modestes s'organisent à partir d'une rue rejoignant le plateau. Dans ce pays de pierres calcaires, les bâtiments avec leur « couradou », terrasse couverte, possèdent des cours closes de murs, qui organisent l'espace public et le domaine privé. Les bâtiments vastes et amples, de taille imposante, sont construits en général sur voûtes en pierres bien taillées en angles et encadrements. L'extension du XIXe siècle, le long de la route départementale n° 301, a permis de conserver, comme ce fut le cas dans tous les villages de Valcèzard, toutes les caractéristiques des « maisons de village » en pierres de un ou deux étages.



PRESERVER LES VILLAGES QUI MAILLENT LE TERRITOIRE

Saint Paulet de Caisson



La forme circulaire atteste des préoccupations défensives du village lors de son développement médiéval. St Paulet de Caisson s'est formé à partir d'un premier noyau centré autour de l'église; Ensuite, un second cercle de bâtiments a été construit. Ce sont donc les maisons qui formaient l'enceinte du village. À partir du XVIIIe siècle, la croissance du village impose la construction de bâtiments agricoles et artisanaux en périphérie confrontant les terres cultivées situées à l'arrière du village. À ce moment-là, ce qui pouvait servir de fossés de défense est comblé pour créer une voie circulaire soulignée par la plantation de platanes. Cette organisation villageoise se développera tout au long des XIXe et XXe siècles.



Saint Julien de Peyrolas



La forme initiale du village de Saint-Julien de Peyrolas s'apparente à celle de Saint Paulet, mais son implantation accueillie par un relief qui domine la plaine alluviale a contraint son organisation de manière différente. La route départementale n°141, voie principale, traverse le village depuis le XIXe siècle. Cette dernière cheminait auparavant au pied du village fortifié. Le château féodal est attesté dès le XIIe siècle autour de l'église en lieu et place du balcon actuel qui surplombe la plaine. Au XIXe siècle, l'extension du village s'est opérée en direction du valat d'Aiguèze. Une fois les remparts démolis, des habitations modestes ont été implantées à l'est du bourg à l'extérieur de l'enceinte. Compte tenu de la pente, le village s'est davantage développé vers le sud, le long de la route d'accès.



Aiguèze



La constitution d'Aiguèze est assez similaire à celle de Saint Paulet de Caisson, à la seule différence que le village est implanté en vigie, au sommet d'une falaise qui borde l'Ardèche. Toutefois, le village est demeuré rural et le bâti n'a pas connu le même développement qu'à St Paulet de Caisson. Le village s'est développé autour du château qui en marque le point central. Sa position singulière, située en bordure de falaise, implique une forme villageoise semi-concentrique. Les extensions du XIXe siècle ont été réalisées à l'entrée du village le long de l'actuelle route départementale n° 180 et sur la façade ouest, en créant une seconde ligne de bâtiments. Plus récemment, une extension du village a été réalisée dans le quart sud-ouest. La superficie mobilisée pour ces extensions représente près de la moitié de la surface du village d'origine.



Laval Saint Roman



Laval Saint-Roman procède d'une logique singulière. A l'est, l'ancienne place forte, datée du XIIe ou XIIIe siècle, assurait la défense des habitations. À partir de ce minuscule noyau d'origine, le village s'est développé au cours du XVIIIe siècle au carrefour d'un axe important de pénétration entre la vallée du Rhône et le Vivarais, l'actuelle route départementale n° 901, avec une ancienne voie joignant le grand massif boisé de Ronze et celui de la Valbonne. Des commerces se sont alors développés (auberges, relais de diligences) parallèlement à la construction de bâtiments agricoles. On notera que la partie la plus ancienne, épousant parfaitement le relief, impose aux bâtiments une orientation, décalée d'environ 30° par rapport à la route ; En revanche les constructions du XIXe siècle respectent le tracé routier.



PRESERVER LES VILLAGES QUI MAILLENT LE TERRITOIRE

## B) Des fronts de village à protéger

La lisibilité du territoire de Valcèzard dépend de l'identification claire des différents éléments paysagers qui le constituent. Ainsi, les limites entre les entités bâties et les paysages agricoles ou naturels doivent être les plus claires possibles afin de limiter l'impression de confusion qui conduirait inmanquablement à l'affadissement du paysage de Valcèzard. Les villages et hameaux qui organisent le territoire de Valcèzard sont issus d'un long processus, dans lequel s'entremêlent des fonctions croisées: implantations monastiques, places fortes, échanges commerciaux, activités agricoles et artisanales. Cette diversité constitue une richesse qui caractérise chacun des villages de Valcèzard. La déprise agricole, le changement des modes de production, mais aussi le développement des bassins d'emploi de la vallée du Rhône ont engendré une manière d'habiter différente qui tend à faire disparaître l'organisation de ces villages et hameaux, bâtis en fonction de la pente, de l'ensoleillement, des chemins et rues, de l'utilisation rationnelle des sols. Cependant, le caractère principal de chaque village et hameau perdure avec leurs silhouettes bâties, avec leurs positions par rapport au bois et terres cultivées, avec la forme de leurs constructions, ce qui permet aux habitants de s'identifier par rapport à ce qu'ils sont venus chercher en y habitant.

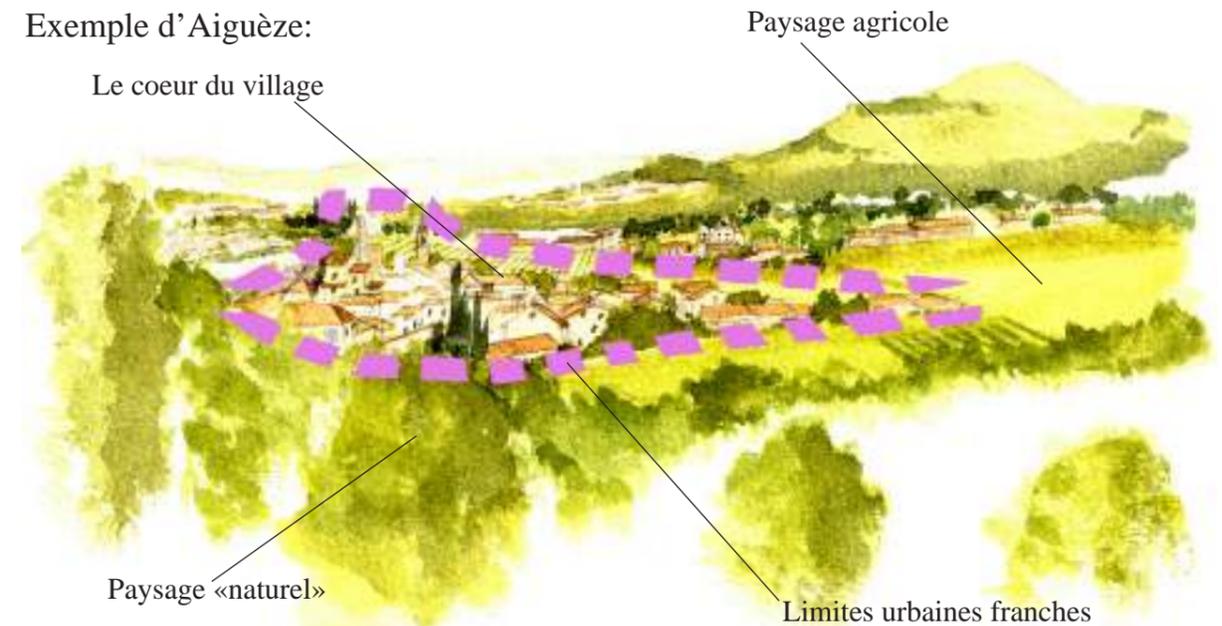
Chaque ensemble, village ou hameau, suivant la manière dont les habitants précédents ont su composer avec le relief, le climat et l'activité économique, présente un point de vue vraiment caractéristique qu'il convient de préserver.

Les deux exemples exposés ci-contre illustrent la nécessité de préserver des confrontations nettes pour l'ensemble des villages de Valcèzard.

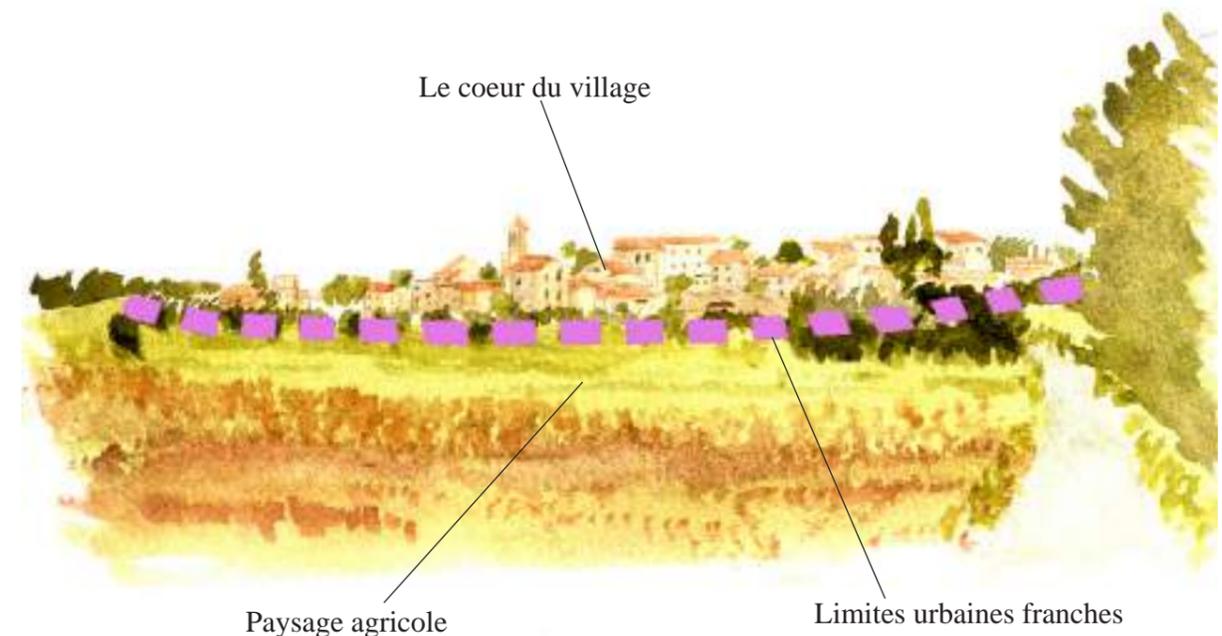
Exemple du Garn:



Exemple d'Aiguèze:

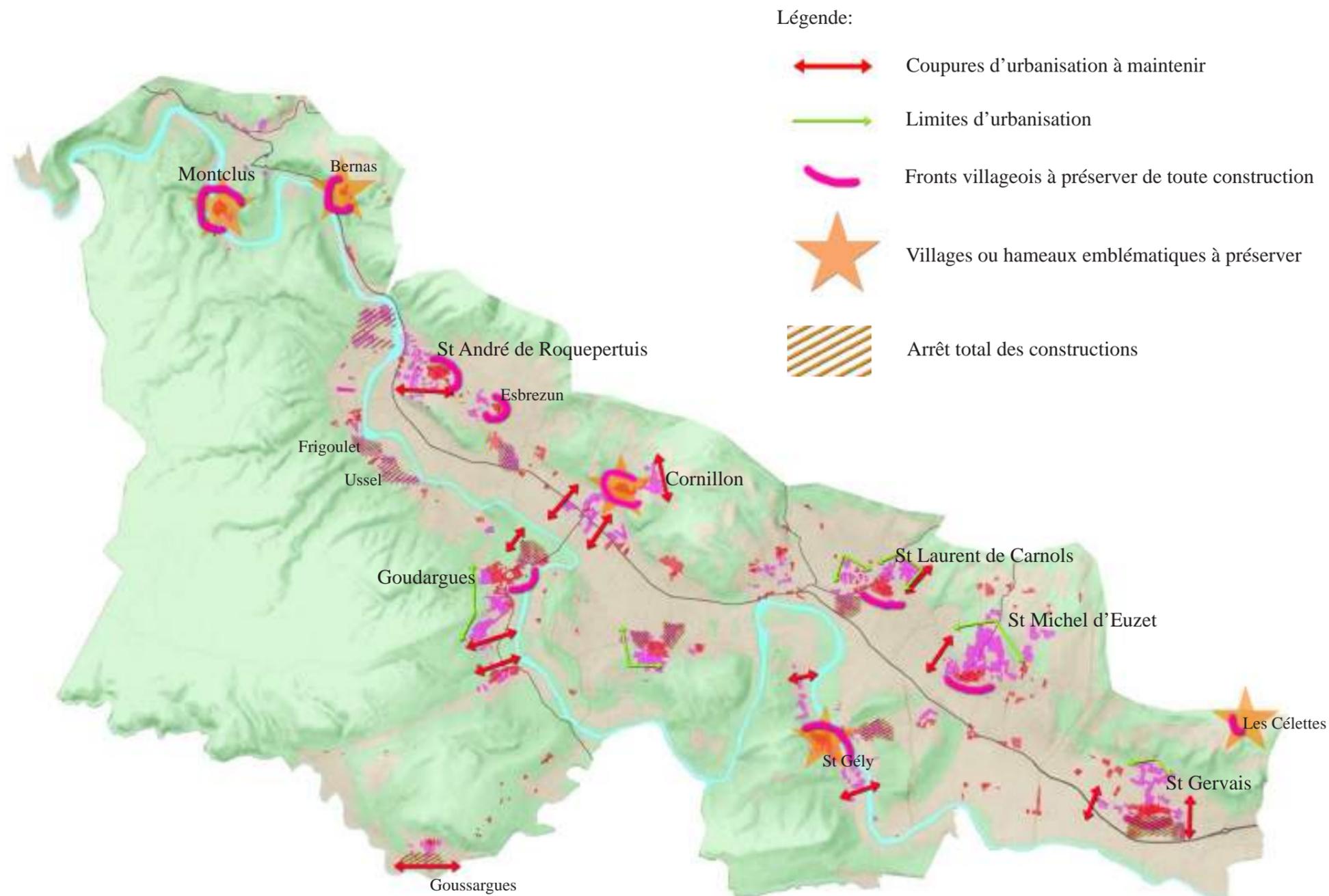


En effet, sur les exemples d'Aiguèze et du Garn les silhouettes bâties émergent nettement au-dessus du terroir agricole et des paysages naturels. Ainsi, le paysage peut aisément se décomposer en éléments facilement identifiables. Ces deux villages possèdent donc des silhouettes nettement affirmées qui constituent autant de points de repère structurants du territoire de Valcèzard.



## C) Synthèse cartographiée de la protection des villages

### 1 - Les villages de la vallée de la Cèze à protéger

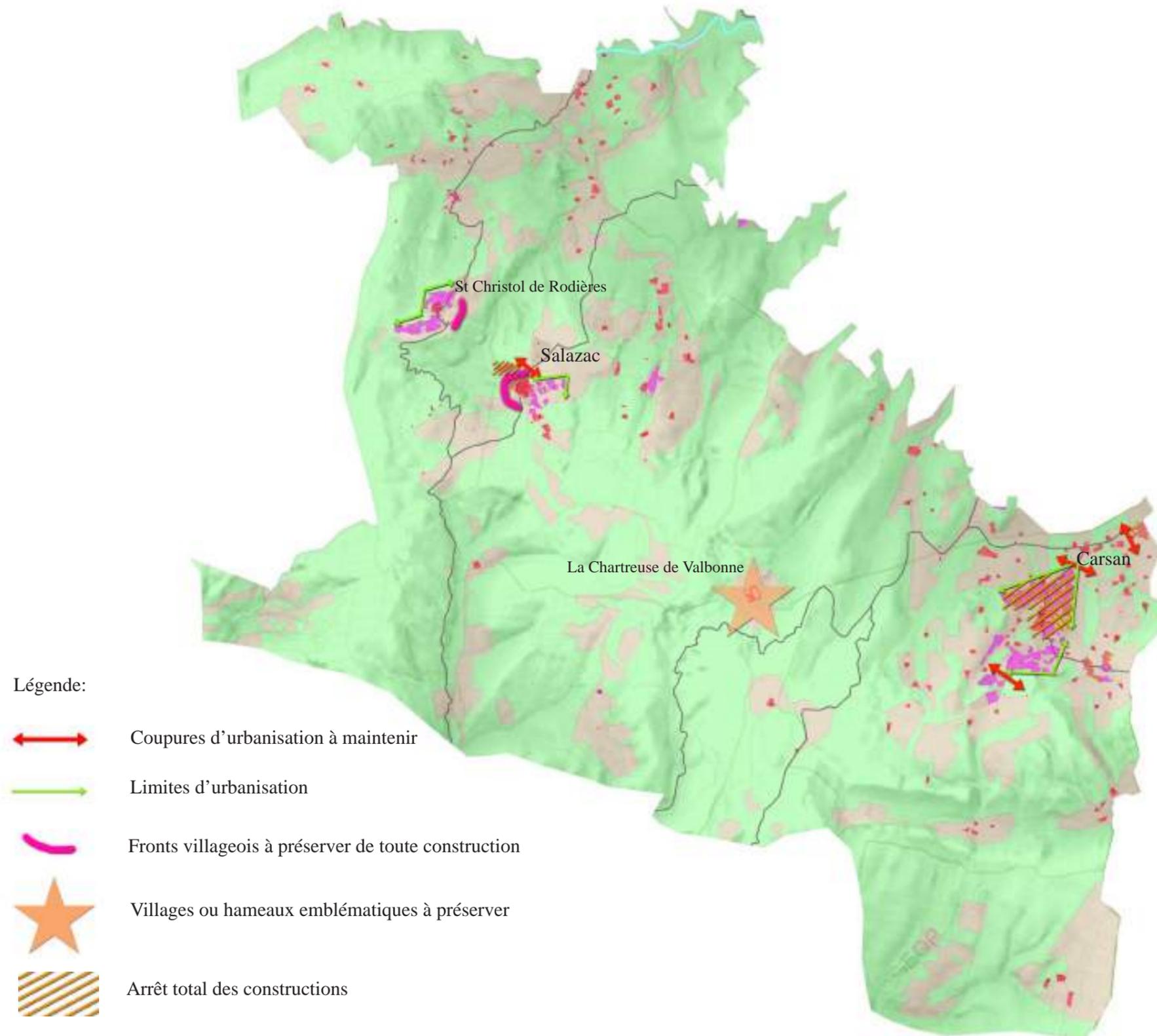


Les villages de Montclus, Cornillon et la Roque sur Cèze sont à préserver de toute construction au-devant de leur site d'implantation ; cette protection s'étend de 180° à 270° suivant le relief.

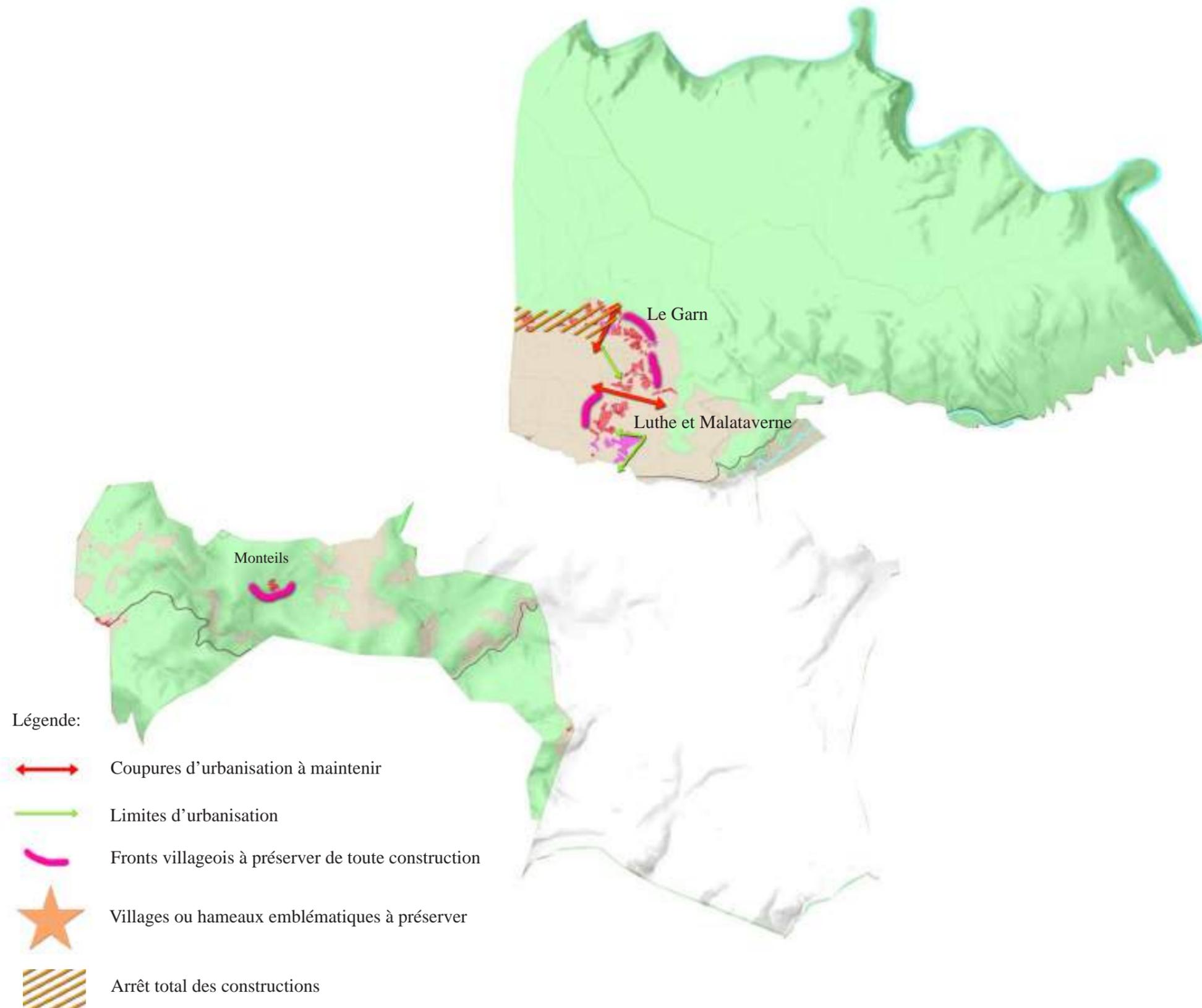
Les hameaux de Bernas, en balcon sur la vallée, mais aussi d'Esbrezun et des Célettes offrent une belle unité de bâtiments et un front bâti de qualité qui méritent d'être maintenus.

Les villages de Saint-Laurent de Carnols, Saint-Michel d'Euzet et Saint-Gervais sont tous trois implantés de manière identique sur le relief. Leurs qualités procèdent de la confrontation nette entre les cultures situées au sud et les bâtiments du village qui les bordent, au nord. Leurs silhouettes, aisément reconnaissables, ne doivent pas être banalisées par de nouvelles constructions dans l'espace agricole sur leur devant, ce qui est malheureusement le cas à Saint Gervais où le processus est à interrompre.

À Goudargues et à Saint-André de Roquepertuis, les nouveaux bâtiments déjà réalisés et l'implantation des villages d'origine orientent la protection de leurs caractéristiques depuis des points de découverte plus confidentiels. Ainsi à Saint-André, il s'agira du front villageois se développant du nord vers l'est, tandis qu'à Goudargues c'est la découverte du village médiéval associé à l'église en partie haute qui s'impose et qu'il convient de préserver de toute construction depuis le sud-est.

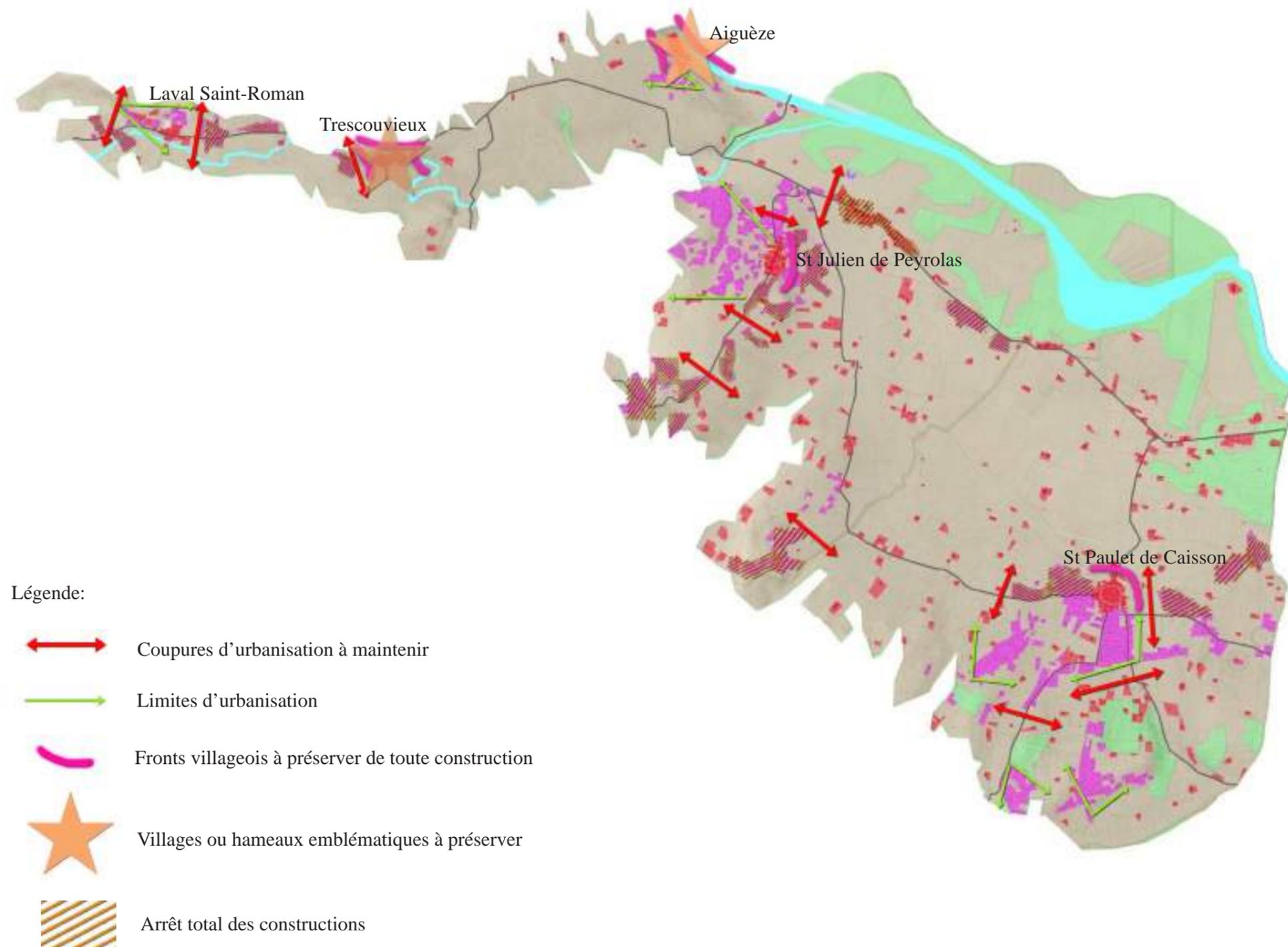


L'implantation des villages de Salazac et de Saint-Christol de Rodières située en position dominante de part et d'autre de la vallée du Valat de Salazac implique une préservation des fronts bâtis qui se découvrent depuis des vues lointaines. Le village de Salazac, implanté en bordure de plateau, accroît l'impact des constructions réalisées à l'est. La position de Saint-Christol de Rodière limite la perception des extensions situées à l'ouest du village, tandis que le front oriental doit être maintenu vierge de toute nouvelle construction. Le village de Carsan ne possède plus vraiment de front bâti, par contre, le maintien de l'identité du village implique l'arrêt de l'étalement pavillonnaire au nord du noyau d'origine, depuis la Combe de Bonneau avec le sommet du petit Serre à l'est jusqu'à la vallée du ruisseau du Combal à l'ouest.



Les ensembles bâtis du village du Garn et des hameaux de Malataverne et Luthe, relativement proches les uns des autres mais néanmoins bien individualisés, constituent des entités rurales fortes. Le modelé du relief et le tracé des routes et chemins offrent de nombreux points de vue et perspectives sur le village et les hameaux, dont les bâtiments confrontent nettement les terres cultivées créant un fort impact visuel. Leur architecture reflète une identité du Bas-Vivarais bien ancrée et le bâti traditionnel, en pierres, représente une indéniable valeur patrimoniale à préserver particulièrement sur les fronts nord-est du village du Garn et du hameau de Malataverne et sur la face ouest du hameau de Luthe.

Le hameau de Monteil, en balcon sur la vallée du Valat de la Fontaine, mis en valeur par les terrasses et les vergers de cerisiers, implantés sur son flanc méridional, offre une belle unité de bâtiments et un front bâti sud qu'il est impératif de maintenir pour conserver la qualité d'aspect du hameau et son identité forte.



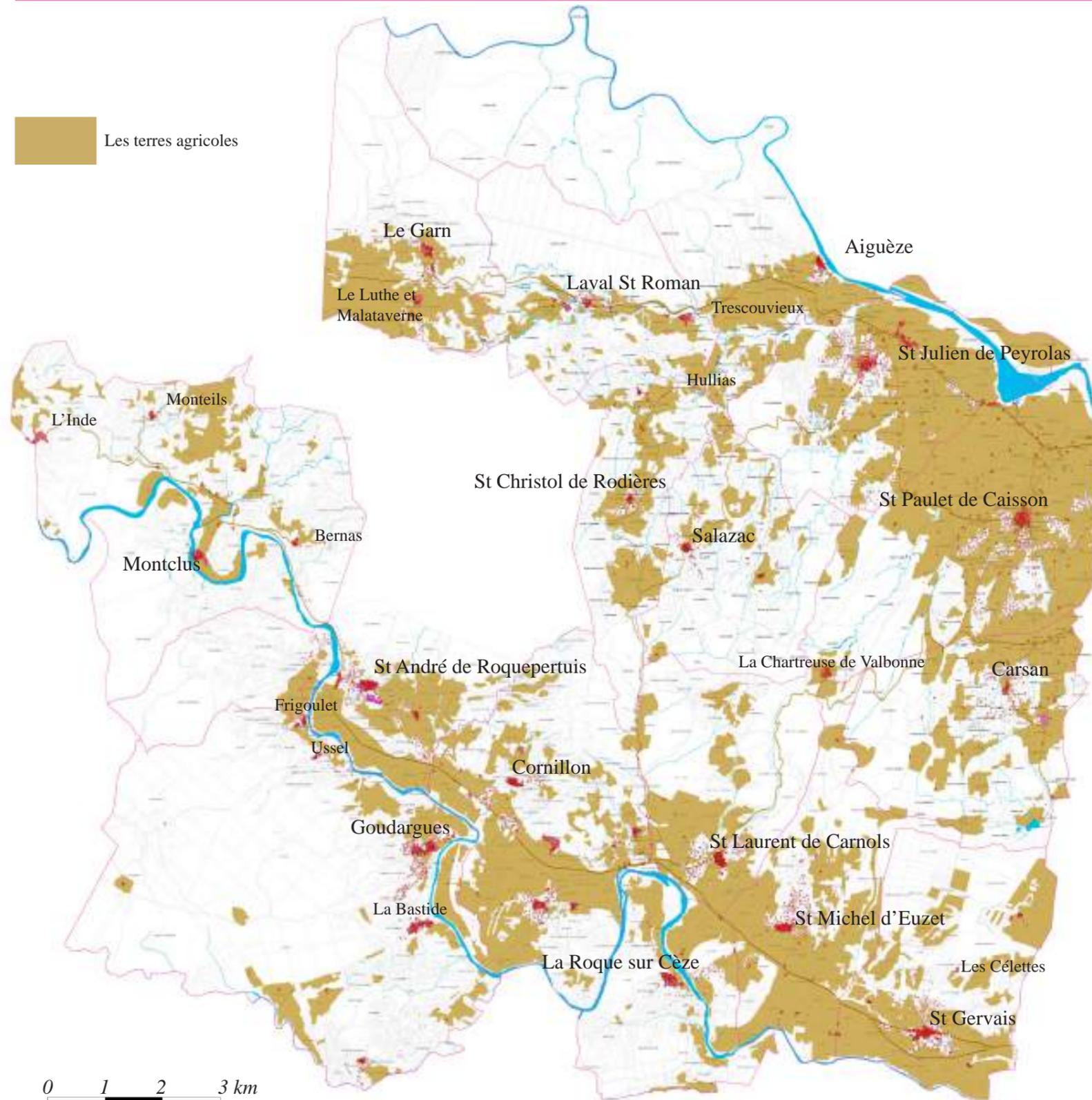
Le site d'Aiguèze est particulièrement mis en valeur par les parcelles de vignes au-devant du front ouest du village. Ces terrains en culture participent à enrichir la découverte de la silhouette bâtie villageoise d'où émerge le donjon du château. Le hameau de Trescouvieux, accroché sur le versant ouest du petit relief qui a forcé le ruisseau à créer une inflexion de son cours, constitue aussi un atout important par son implantation dans la vallée du Cannaux.

Le maintien de la lisibilité et de l'identité de Saint-Julien de Peyrolas, en position dominante sur la plaine, devra conduire à préserver de toute nouvelle construction le flanc est du site d'implantation du village, entre la route départementale n° 343 et le pied des anciens remparts. La position de carrefour de Saint-Paulet de Caisson et la forme circulaire du village d'origine ont généré un étalement pavillonnaire le long des axes principaux, routes départementales n° 343 en est – ouest et n° 306 et 256 au sud. Aujourd'hui, seule la route départementale n° 256 depuis le nord ménage un axe de découverte du village avec l'accès à la chapelle Saint-Agnès. La périphérie nord et est, bordée pour partie par le ruisseau du Moulin, est réellement à préserver de toute construction pour maintenir l'originalité de Saint-Paulet de Caisson.

PRÉSERVER LES VILLAGES QUI MAILLENT LE TERRITOIRE

## D) Des paysages agricoles à protéger

### 1 - Des paysages agricoles de qualité



L'agriculture de Valcèzard couvre 1/4 du territoire de la Communauté de Communes. Elle est garante de l'entretien des paysages et de la lisibilité du territoire. En effet, elle constitue un espace de transition entre les différentes entités bâties de Valcèzard et les paysages naturels. Les lignes des cultures révèlent les reliefs et maintiennent de larges ouvertures visuelles sur le territoire. En outre l'agriculture permet de perpétuer le fonctionnement du petit patrimoine rural (capitelles, faïsses...) porteur d'identité.

La diversité des cultures présentes sur le territoire de la Communauté de Communes (vignobles, vergers, maraîchages) dessine des paysages variés de grande qualité.

Ces paysages mettent en valeur les silhouettes bâties qui émergent nettement au-dessus des marqueteries de cultures.

Aussi l'agriculture de Valcèzard est-elle l'un des atouts fondamentaux du territoire intercommunal qu'il convient de préserver.



Chênes truffiers et lavandes au Garn



Chênes truffiers et lavandes au Garn

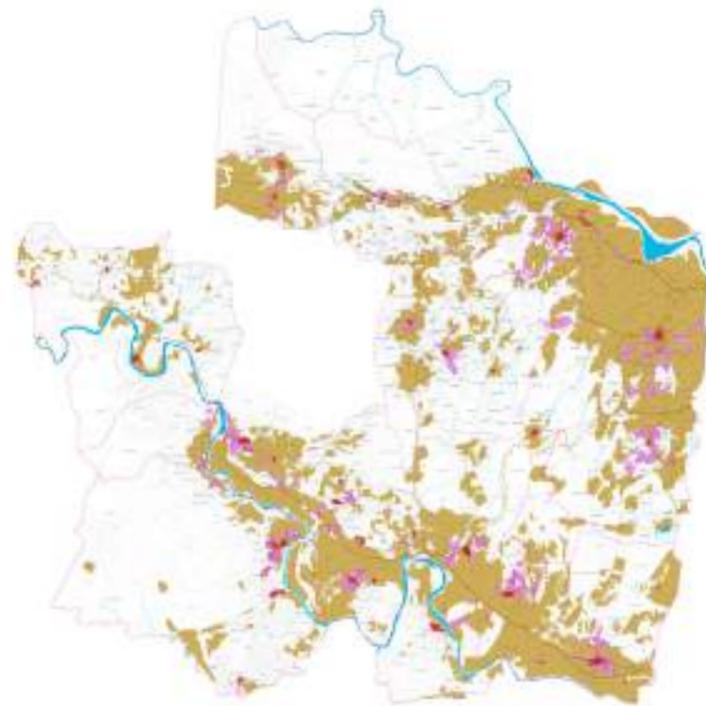


Vignobles devant la Chartreuse de Valbonne

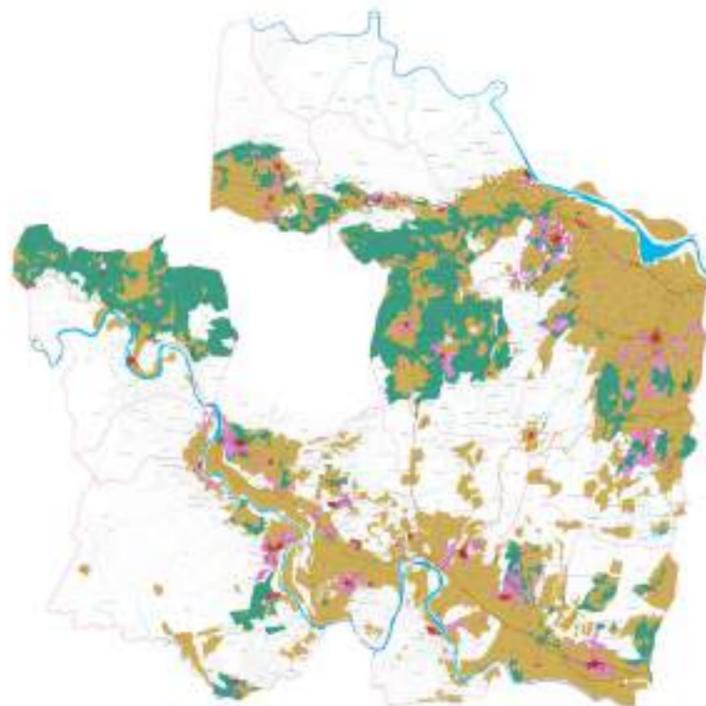


Vergers à St Laurent-de-Carnols

Carte de l'expansion du bâti:



Terres agricoles en cours de reconquête forestière:



- Terres agricoles
- Terres agricoles abandonnées
- Expansions urbaines des trente dernières années

L'agriculture de Valcèzard est aujourd'hui très menacée. En effet, ainsi que le diagnostic intercommunal le révèle (Chapitre I), la Surface Agricole Utilisée de Valcèzard est en réduction constante. En effet, entre 1979 et 1999, celle-ci s'est réduite de 10% et il est fort probable que la tendance se poursuive à un rythme accéléré.

Deux causes principales menacent les terres et les paysages agricoles de Valcèzard: l'urbanisation et l'abandon des terres les plus difficiles à exploiter. En effet, les villages de Valcèzard connaissent une croissance urbaine souvent importante et les extensions se font au détriment des terres agricoles situées autour des villages. Pourtant, jusqu'en 1975, l'économie des terres agricoles avait présidé à l'implantation des villages. Les dernières décennies ont totalement rompu avec ce principe plus que millénaire!

En outre, la mécanisation et la modification des structures économiques conduisent à abandonner progressivement les terres les moins rentables. Ainsi, l'ensemble du paysage agricole accueilli par les collines de la forêt de Valbonne est en train de disparaître à mesure que les ligneux recolonisent le terrain.

Il apparaît peut-être utopique, au moins à court et moyen terme, de pouvoir dynamiser suffisamment l'agriculture pour que cette dernière exploite les terres abandonnées. Toutefois, il apparaît important de repérer et de protéger les terres agricoles les plus emblématiques. Il s'agit des terres situées à proximité des coeurs médiévaux des villages. La subtilité et l'harmonie du paysage de Valcèzard naissent de la confrontation et du dialogue entre les villages et les terres agricoles qui les bordent.

Aussi, devant l'accroissement démographique et la baisse de rentabilité de certaines terres apparaît-il urgent de garantir leur caractère agricole pour les décennies à venir sous peine de voir le paysage de Valcèzard se banaliser sensiblement.

**En résumé:**

- L'agriculture de Valcèzard est menacée par l'urbanisation et l'abandon des terres les moins rentables
- Définir des terres à protéger sous peine de banalisation du paysage de Valcèzard

L'agriculture souligne les coeurs médiévaux



La Roque sur Cèze



Le Garn



Montclus



Saint-Michel d'Euzet

PRESERVER LES PAYSAGES AGRICOLES EMBLEMATIQUES

3 - Préservation des terres situées à proximité des villages  
a - La vallée de la Cèze

Saint-Gervais:



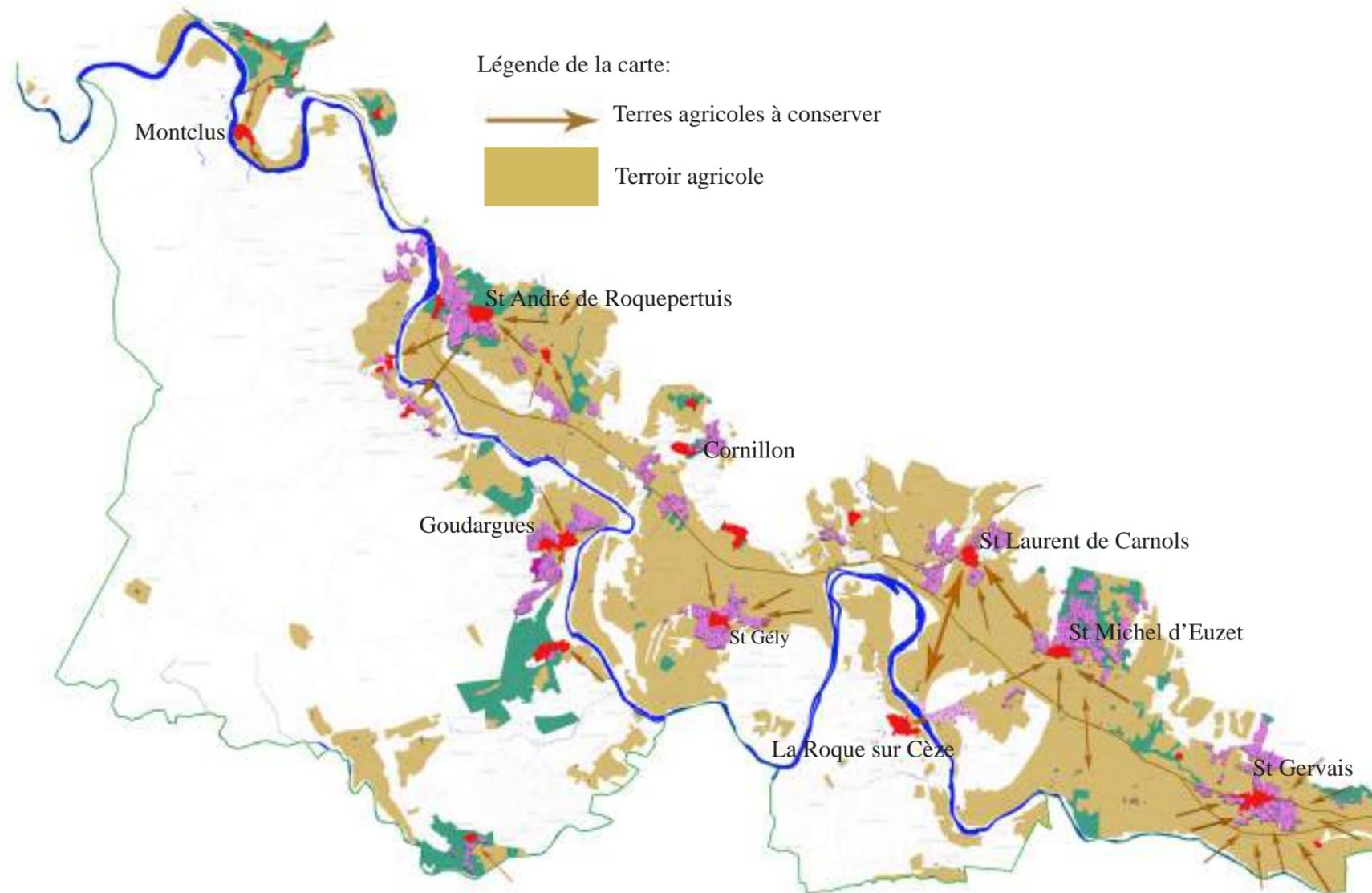
Saint Gervais offre une silhouette bâtie de grande qualité sur l'ensemble du front sud. Toutefois, plusieurs constructions nuisent d'ores et déjà à la perception du village. Il apparaît fondamental de maintenir la vocation agricole de l'intégralité des terres situées au sud du village afin de conserver une forte lisibilité à la silhouette villageoise.

Saint-Michel d'Euzet et Saint-Laurent-de-Carnols:



Les villages de Saint-Michel d'Euzet et de Saint-Laurent de Carnols, à l'instar de Saint-Gervais, sont implantés en piémont de coteau afin de bénéficier de la meilleure exposition possible et de préserver les terres alluvionnaires de la vallée. Ainsi, les deux villages offrent des silhouettes méridionales particulièrement remarquables qu'il convient de mettre en valeur par la préservation des terres agricoles. Les vergers présents à St Laurent de Carnols pourraient être plantés en plus grand nombre afin de renforcer la diversité et l'attrait de ces deux villages.

Les paysages agricoles situés entre Saint-Laurent et Saint-Michel doivent également être préservés afin de maintenir une coupure nette entre les deux entités bâties.



PRÉSERVER LES PAYSAGES AGRICOLES EMBLEMATIQUES

#### Cornillon et Goudargues:



##### **Cornillon:**

Le village de Cornillon, implanté sur un puech, est particulièrement visible depuis la vallée de la Cèze. L'harmonie du paysage réside dans la confrontation nette entre la verticalité abrupte du puech et l'horizontalité de la plaine accentuée par la répétition des rangs de vignobles. Toutefois de nombreuses terres alluvionnaires ont été bâties, ce qui atténue la qualité du site. Il apparaît important de conserver toutes les terres agricoles qui demeurent présentes au pied du Puech afin de ménager des cônes de vue vers le village.

##### **Goudargues:**

Le village de Goudargues conserve deux fronts bâtis particulièrement intéressants au nord et au sud du village. L'intérêt réside dans la confrontation nette des silhouettes bâties et des paysages agricoles. Aussi convient-il de conserver la vocation agricole de ces paysages.

En outre, il apparaît important d'établir une coupure agricole la plus large possible entre les extensions de Cornillon et celles de Goudargues afin de garantir la lisibilité du paysage intercommunal.

#### Saint-André-de-Roquepertuis:



##### **Saint-André-de-Roquepertuis:**

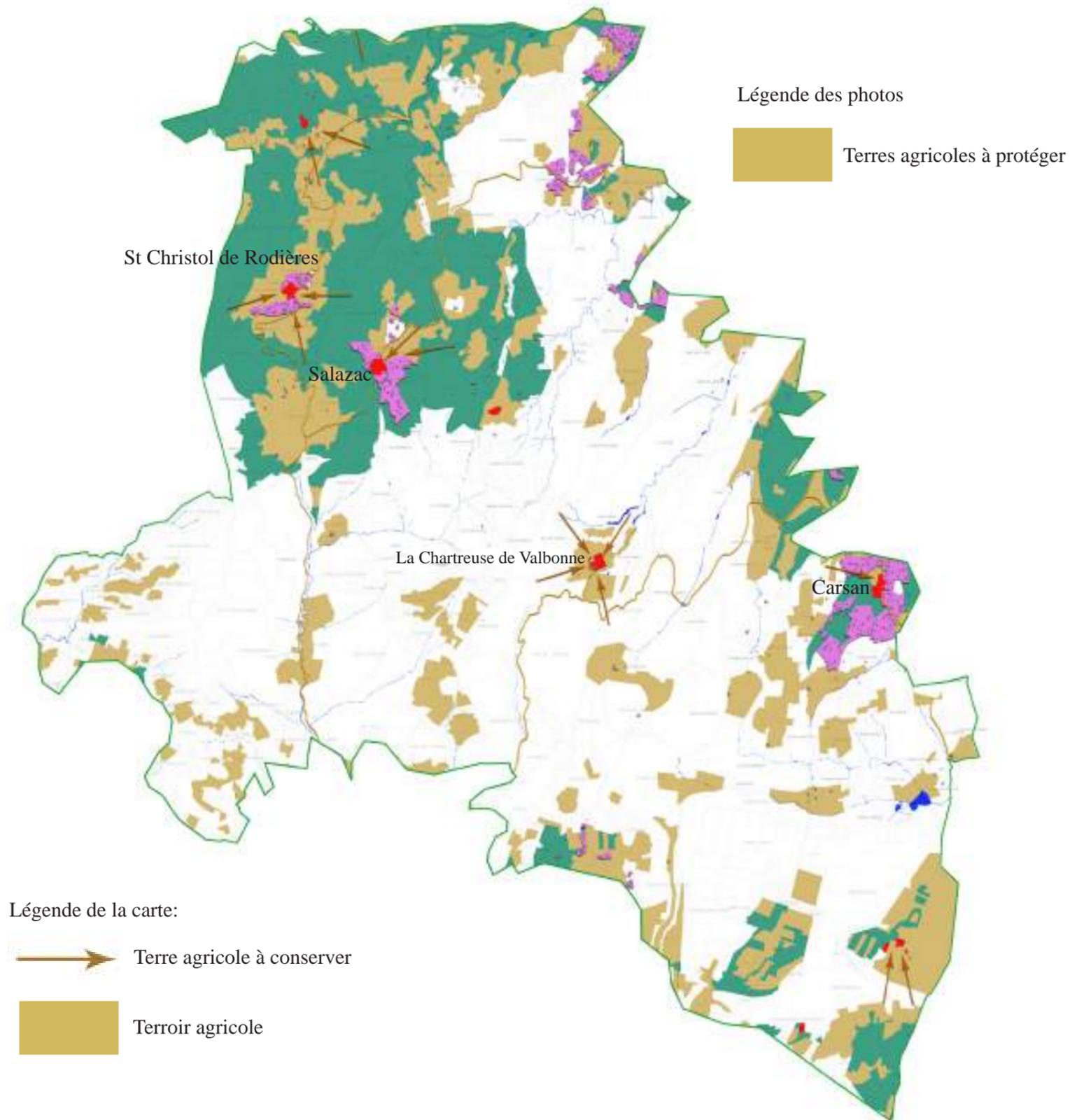
Saint-André-de-Roquepertuis est implanté sur un ancien méandre de la Cèze, délicatement courbé. L'entrée orientale du village devrait demeurer agricole afin de rendre perceptible et lisible l'inscription particulière des hameaux et du village. Le mitage actuel des terres agricoles par des constructions récentes risque d'atténuer grandement les qualités du village.

#### Montclus:



##### **Montclus:**

Montclus est implanté au coeur d'un méandre de la Cèze sur un petit puech qui domine des prairies et des lavandes. L'ensemble, formé par le relief, la rivière, les cultures et le village, crée un paysage harmonieux de très grande qualité. Les champs de lavandes et les prairies sont à protéger de l'enfrichement afin de maintenir l'ouverture visuelle la plus large possible sur le village.



Carsan:



Le village de Carsan situé à la lisière de la forêt de Valbonne s'est beaucoup étendu. Le village n'est guère visible que depuis le nord, le long des routes RD 306 et RD 23. Aussi apparaît-il nécessaire d'accorder une importance particulière à ces paysages agricoles qui laissent apparaître le village blotti entre deux collines. Les quelques oliveraies situées à l'ouest du village doivent également être conservées.

Salazac:

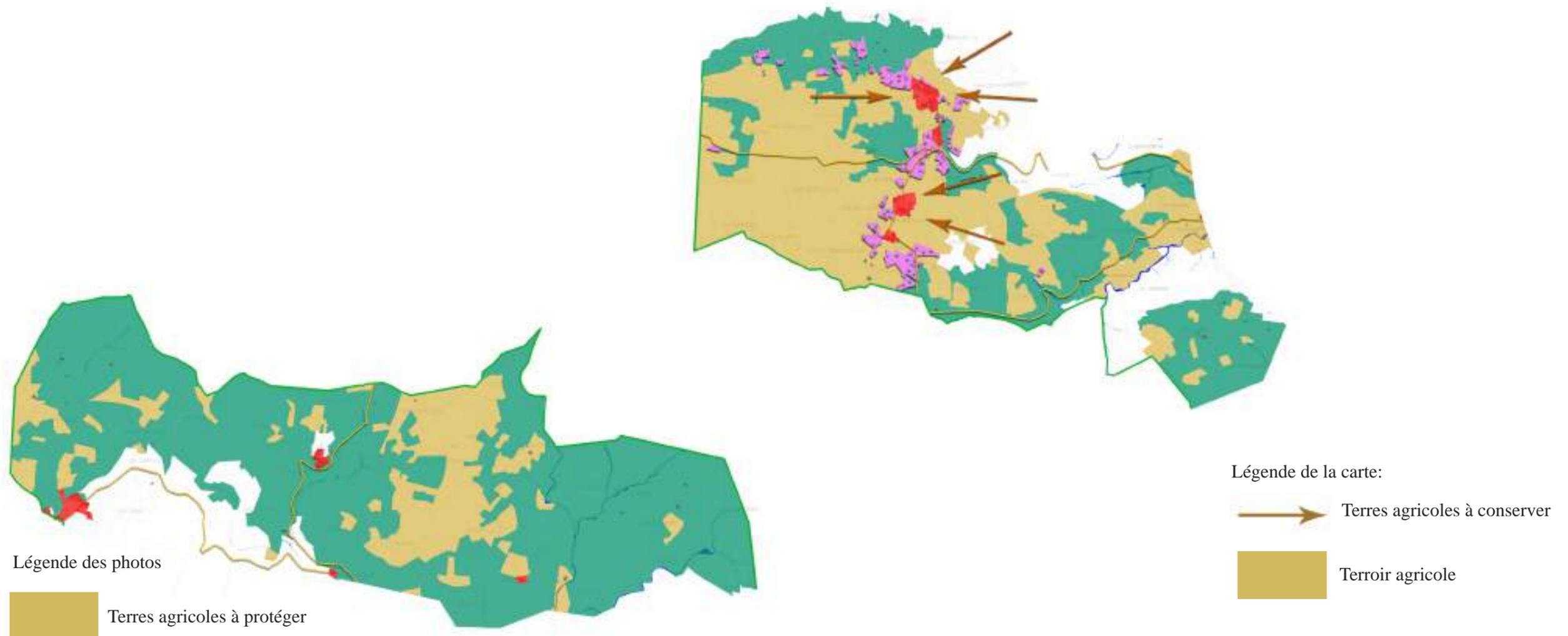


Le village de Salazac est accueilli par un puech qui domine la plaine du Rhône. Le village est serti de paysages agricoles qui maintiennent les milieux et les vues ouvertes. A l'est du village, le quartier «des plages de Salazac» doit être préservé de toute construction afin de conserver l'un des plus importants points de vue de Valcèzard sur le Rhône et les Alpes.

St Christol de Rodières:



Le village de Saint-Christol est également accueilli par un puech serti de terres agricoles. Le quartier du Pesquier doit être préservé de toute construction. En outre, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir ouverts ces paysages.



### Le Garn

Le village du Garn est implanté au pied-mont des collines du bois de Ronze et domine l'ensemble du plateau du Garn. Il s'agit de l'un des derniers paysages agricoles de Valcèzard où la diversité des cultures demeure importante. L'agriculture confronte nettement la silhouette villageoise et forme un paysage de grande qualité. Ainsi, il convient de préserver de toute construction les paysages du plateau situés au sud du village.



PRESERVER LES PAYSAGES AGRICOLES EMBLEMATIQUES

Laval Saint-Roman:



Les paysages agricoles situés au sud du village, de part et d'autre du ruisseau du Cannaux, sont à maintenir vierges de toute construction afin de limiter la linéarité urbaine de la vallée du Cannaux. Les terres cultivées, situées au sud du hameau de Trescouvieux, offrent un recul de grande qualité qu'il convient de préserver.

Saint-Julien de Peyrolas:



Les paysages agricoles, situés à l'est du puech de Saint Julien-de-Peyrolas, sont d'ores et déjà grignotés par une urbanisation diffuse. Toutefois, les terres restantes sont à protéger car elles constituent des liens visuels importants entre le village et la plaine. En outre, elles offrent les derniers cônes de vue possibles sur le front oriental du village.

Saint-Paulet de Caisson:

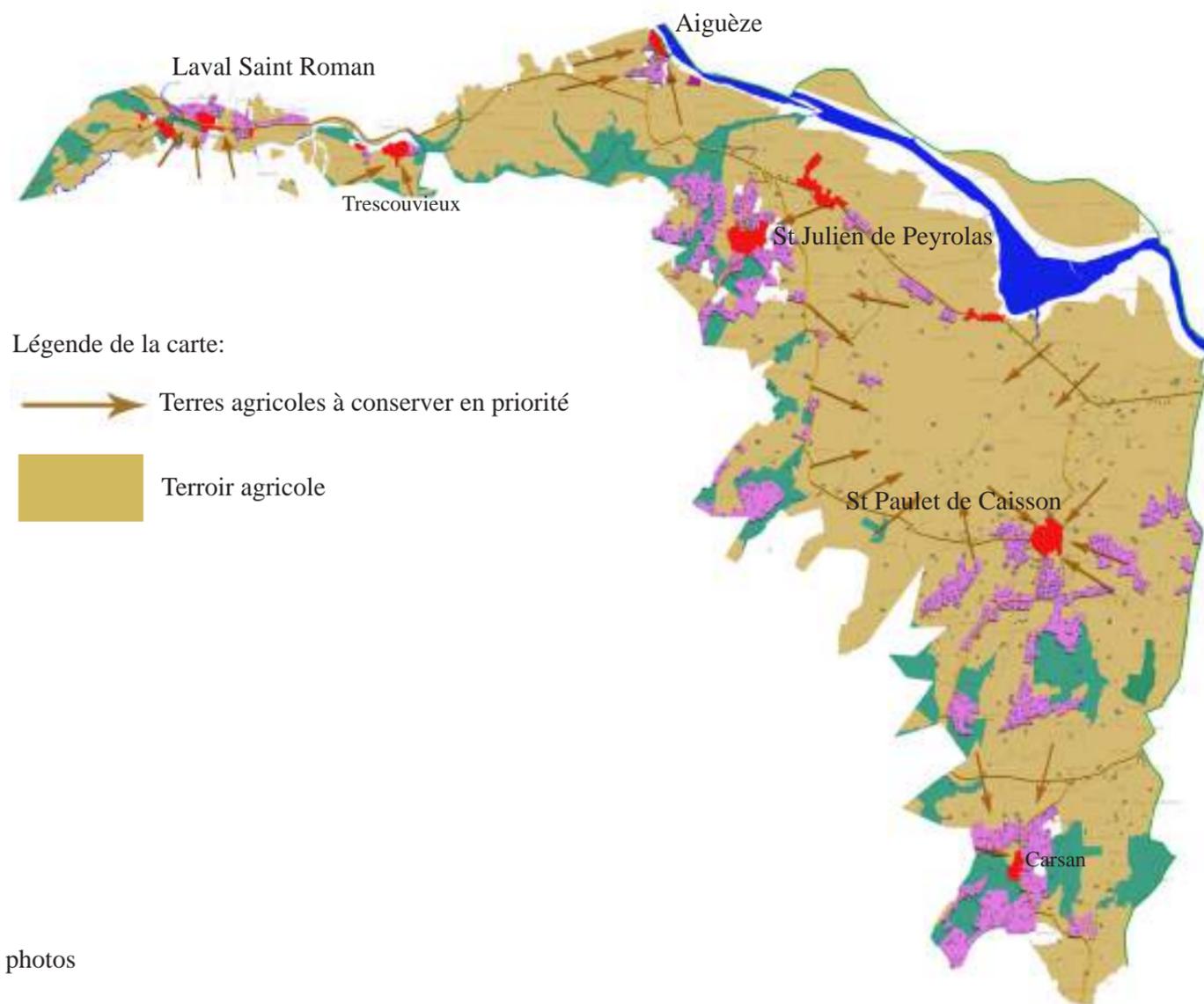


Seul le front nord-ouest du village offre encore une confrontation nette entre la silhouette villageoise et le paysage agricole. Ce dernier est à maintenir vierge de toute construction sous peine de rendre illisible le village concentrique de Saint-Paulet de Caisson. En outre, il apparaît important de maintenir une coupure agricole à l'est du ruisseau du Moulin afin de limiter la dissolution de St Paulet dans l'agglomération diffuse de Pont Saint-Esprit.

Aiguèze:



Les terres agricoles situées à l'ouest d'Aiguèze offrent au village un écrin de vignobles et de vergers de grande qualité qu'il convient de préserver.



Légende de la carte:

- Terres agricoles à conserver en priorité
- Terroir agricole

Légende des photos

- Terres agricoles à protéger

Exemple de Saint-Gervais



Définir une limite claire entre le tissu bâti et les terres agricoles:



Des limites précises doivent être définies afin d'éviter l'étalement urbain et l'émiettement des terres agricoles. En effet, ces dernières soulignent les qualités bâties des villages et assurent à la Communauté de Communes une identité rurale nettement définie à proximité de la vallée du Rhône.

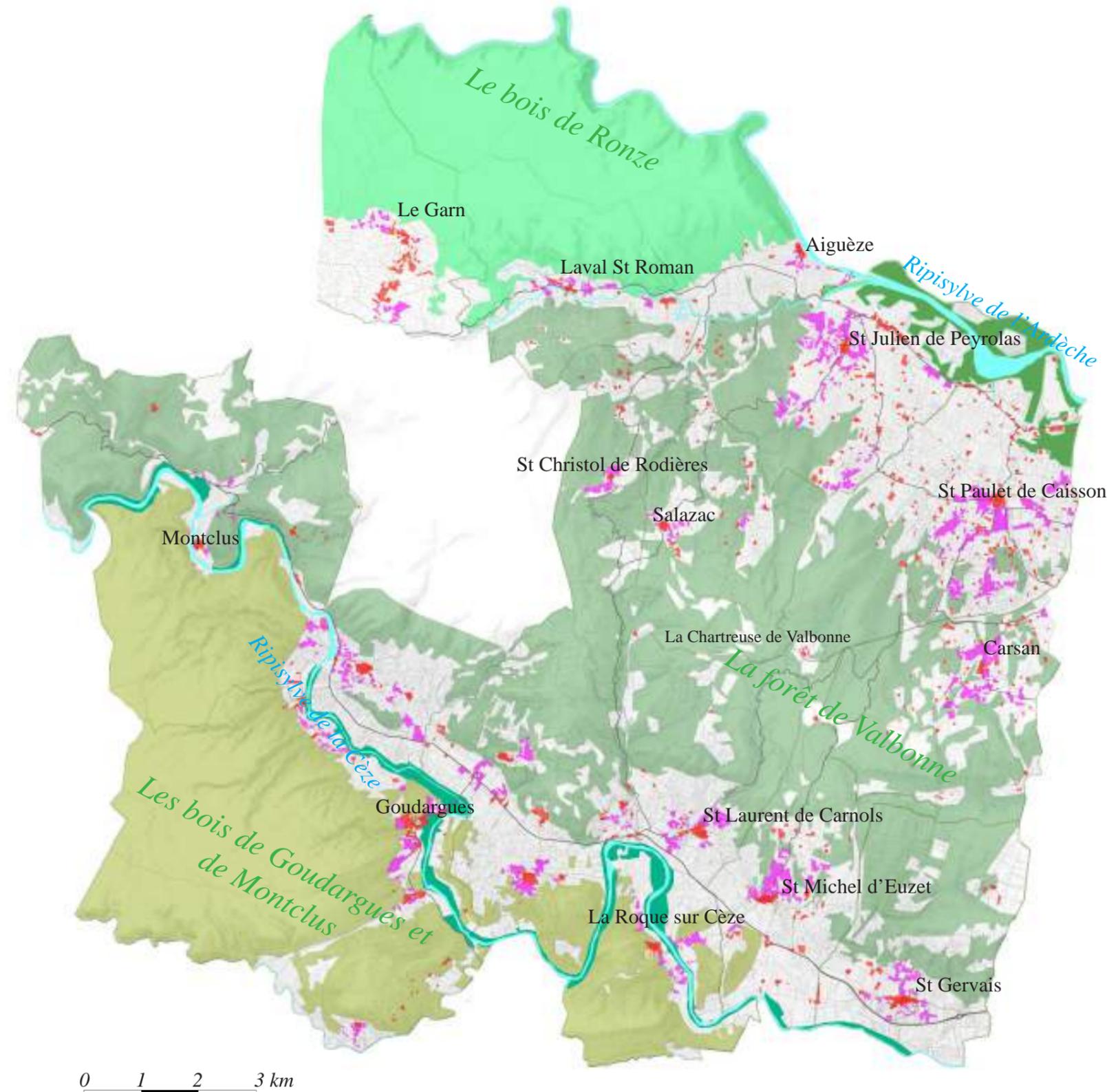
En outre, le maintien des paysages agricoles à proximité des villages permet d'améliorer sensiblement le cadre de vie des habitants. Il assure à Valcèzard la possibilité d'inventer, petit à petit, de nouvelles formes d'agriculture...

Agriculture et silhouettes bâties: un atout fort à préserver



## E) Des paysages naturels à protéger

### 1- Des paysages de qualité à préserver



Ripisylve de la vallée de la Cèze



La forêt de Valbonne

Le territoire de la Communauté de Communes de Valcèzard accueille de nombreux espaces naturels qui renforcent, davantage encore, l'attrait de la Communauté de Communes. Ces milieux et ces paysages sont d'autant plus importants que Valcèzard se situe à très grande proximité de la vallée du Rhône et de son urbanisation galopante.

Ainsi, ces paysages naturels recèlent une biodiversité qu'il convient, plus que jamais, de protéger. En outre, ils soulignent les ondulations de Valcèzard et constituent, pour la Communauté de Communes, un écrin protecteur de grande qualité.

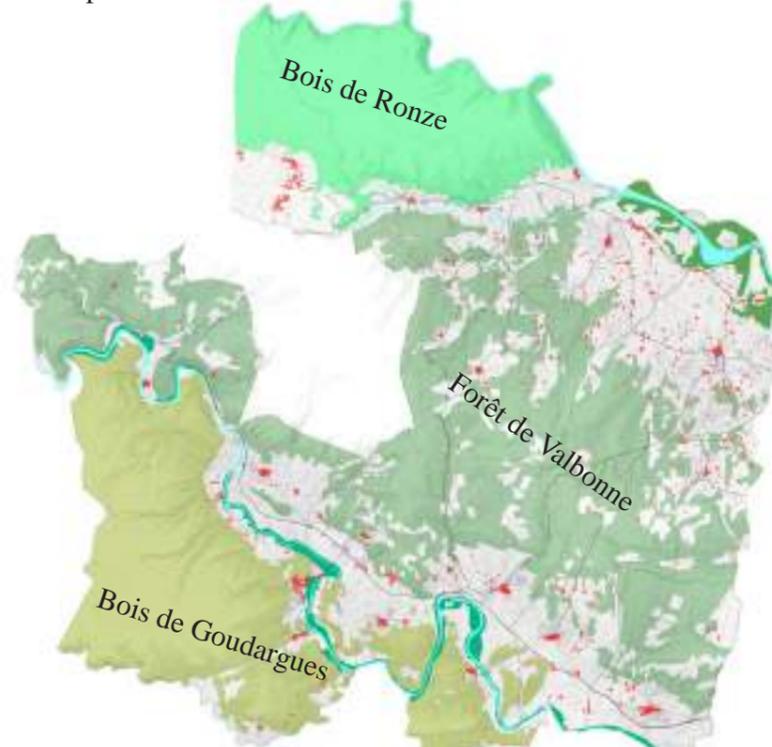
Toutefois, ces paysages ne peuvent être porteurs de sens que s'ils sont aisément identifiables. Aussi, convient-il d'éviter toute urbanisation au sein de ces territoires fragiles.

Là encore, les limites entre les différents paysages doivent être nettes afin de conserver un caractère intelligible au paysage de Valcèzard.

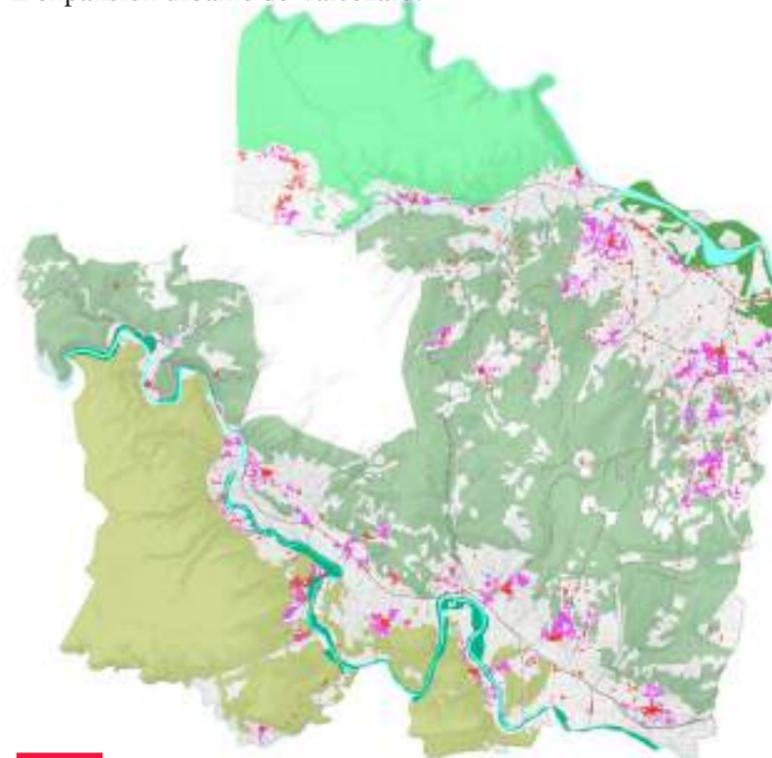


Les Cévennes enneigées depuis le bois de Ronze

Les espaces naturels de Valcèzard:



L'expansion urbaine de Valcèzard:



- Bâties anciens
- Extensions récentes

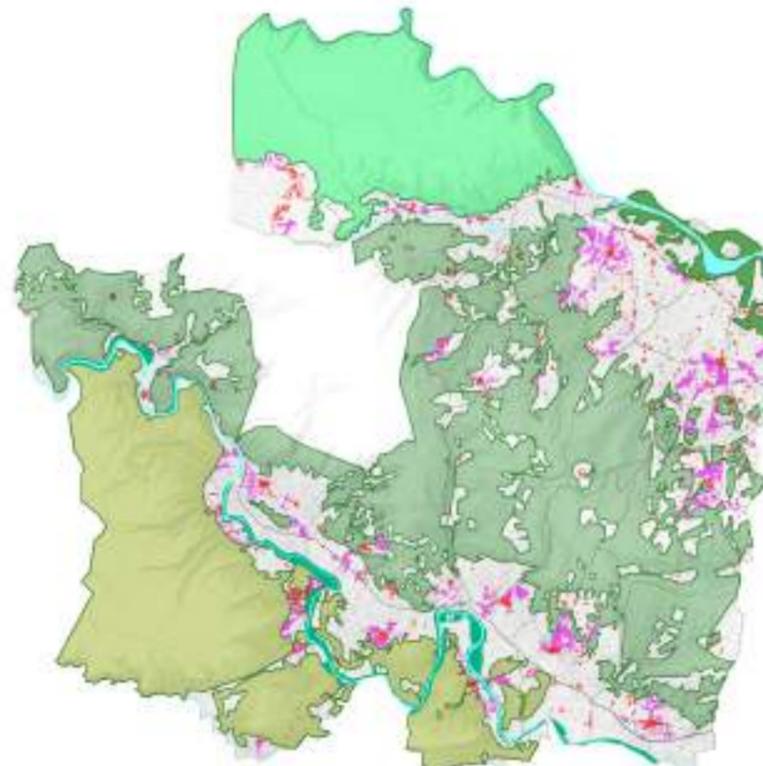
L'expansion urbaine très importante de Valcèzard s'est opérée aux dépens des terres agricoles mais également des espaces naturels. Ainsi, plusieurs extensions se sont réalisées à la lisière des boisements, rendant parfois confuses les limites entre paysage bâti et paysage naturel. Là encore, la confusion entre les différentes entités paysagères de Valcèzard nuit à la lecture générale du territoire.

Ainsi, chaque village devrait définir précisément la limite des espaces naturels afin de conserver des paysages contrastés à forte identité.

**En résumé:**

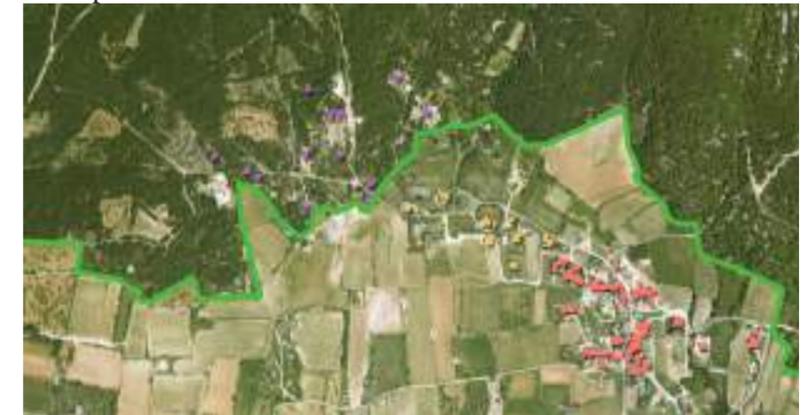
- Contenir les extensions dans des périmètres nets,
- Eviter la dissolution des paysages,
- Conserver un maximum de milieux naturels à proximité des villages.

Limites nettes à définir:



- Limites nettes à définir

Exemple du Garn:



- Bâties anciens
- Bâties construits au-delà des lisières naturelles

Les deux exemples choisis illustrent le phénomène d'expansion urbaine au coeur des espaces naturels. La lecture des paysages est alors brouillée et la perception positive de l'entité naturelle s'en trouve gravement altérée. Il convient donc de préserver le maximum d'espaces naturels autour des villages afin de garantir la meilleure qualité de vie possible aux habitants de Valcèzard.

Exemple du Carsan:



- Bâties anciens
- Bâties construits au-delà des lisières naturelles

## *II. Valcèzard, un paysage de qualité à gérer*



- Gérer les évolutions du bâti dans le tissu villageois ancien
- Restructurer les extensions contemporaines
- Gérer et dynamiser les paysages agricoles de Valcèzard

## A) Gérer le bâti ancien des villages

### 1- La volumétrie du bâti

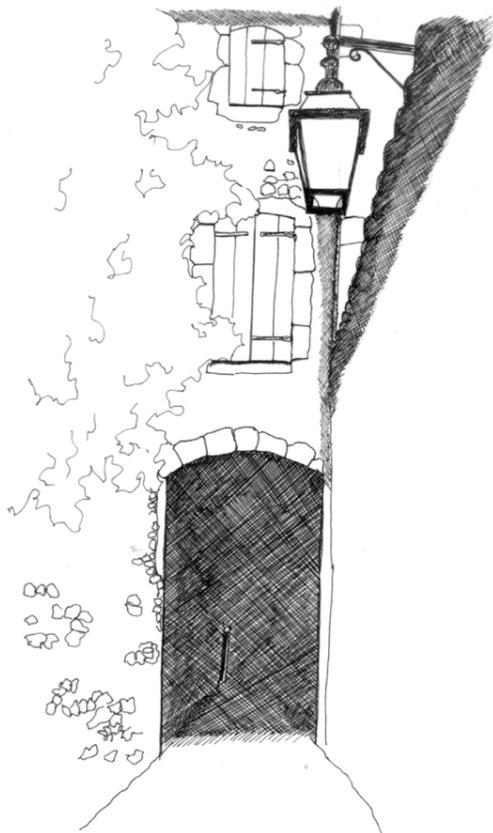


Dans les centres anciens, l'organisation de la trame viaire et du parcellaire génère une très forte densité de construction. Plusieurs immeubles enjambent rues et ruelles augmentant ainsi l'impression de densité. Ces « soustets » sont particulièrement présents à Aiguèze, Salazac, Saint-Gervais ou Saint-André de Roquepertuis.



Au-dessus des voies plus modestes, de simples arcs sont jetés entre deux bâtiments. Ils témoignent de la présence d'anciennes portes intérieures au rempart ou de celle d'épaulements de constructions. Ces ouvrages issus de nécessités techniques ou d'organisation participent à l'identité des villages.

Malgré l'apparente complexité et l'imbrication des bâtiments les uns avec les autres, quatre règles simples et élémentaires ont procédé à la constitution de ces ensembles villageois:



- 1- L'alignement sur rue demeure de rigueur et constitue un front bâti continu qui intègre des élargissements ponctuels rendus nécessaires lors de l'augmentation du trafic à la fin du XIXe siècle.
- 2- L'occupation de la parcelle sur toute sa largeur et généralement sur la totalité du terrain est constante. Le jardin était situé au-delà du rempart sur des terrains plus fertiles et irrigués, lorsque le village était clos. Toutefois, quelques villages comportent des jardinets ou des courettes. Les propriétaires ont à l'époque bâti les immeubles à l'alignement de la rue tout en ménageant un espace libre à l'arrière. Cette disposition type de l'immeuble sur rue avec un jardin ou une cour à l'arrière se retrouve de manière constante. Lorsque l'ensemble bâti est important, une courette intérieure est prévue lors de la construction pour apporter la lumière au centre.
- 3- La simplicité des volumes bâtis est aussi une donnée constante. Les bâtiments sont constitués de parallélépipèdes avec une couverture à deux pentes, l'égout de la toiture donnant sur le domaine public, donc sur la rue ; lorsque la configuration des lieux ou les limites de propriété l'imposent, la couverture ne possède alors qu'un versant. La création d'une croupe permet aux angles de rues de raccorder les versants. Cette orientation des faîtages de toiture date généralement du XVIIIe siècle. Le faîtage de la maison médiévale, lui, était perpendiculaire à la rue, les eaux de pluie s'égouttant dans des chéneaux sur les murs mitoyens ou dans des vides ménagés à cet effet.
- 4- La construction en mitoyenneté et à l'alignement induit une relative régularité des hauteurs; de ce fait, la silhouette des rues est peu contrastée. Les bâtiments possèdent généralement deux à trois niveaux suivant les quartiers des villages. La pente naturelle, notamment à Montclus ou à Saint Christol de Rodière, impose parfois un quatrième niveau.

**Les toitures:**

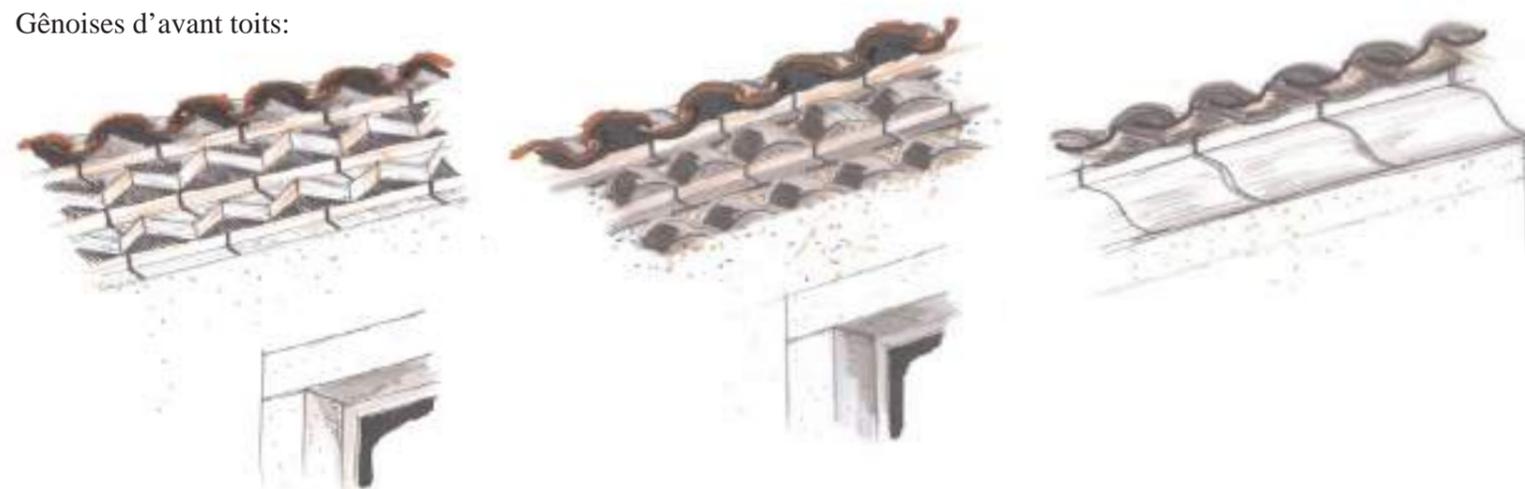
Les couvertures sont, en très grande majorité, réalisées en tuiles canal de terre cuite ou en tuiles rondes. Ce mode de couverture impose une pente de l'ordre de 30 % afin d'éviter le glissement et les infiltrations d'eau de pluie provoqués par les vents horizontaux. Si, depuis les rues, la couverture n'est pas immédiatement perceptible, les inclinaisons des pignons et les raccords de versant en croupe participent de la cohérence générale de l'ensemble villageois. En outre, la position des villages par rapport au relief offre souvent des vues plongeantes sur les toits.

Le raccordement entre toiture et façade s'effectue grâce à des gènoises à deux ou trois rangs. Le rang simple est réservé aux bâtiments de services et aux annexes. Quelques corniches en pierre apparaissent sur les demeures bourgeoises. Tous ces ouvrages offrent une richesse de modénature et de relief qui participent à animer les façades des bâtiments.

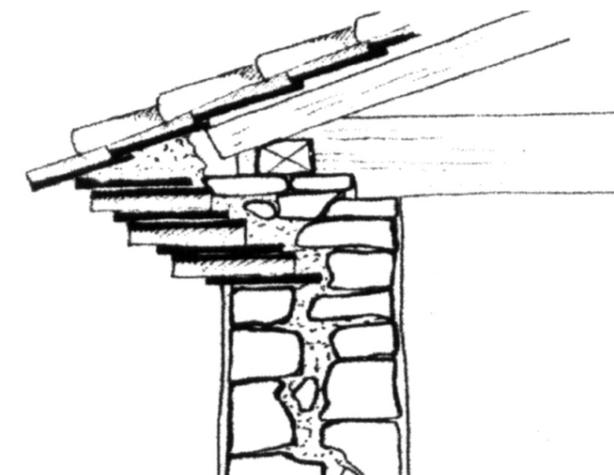
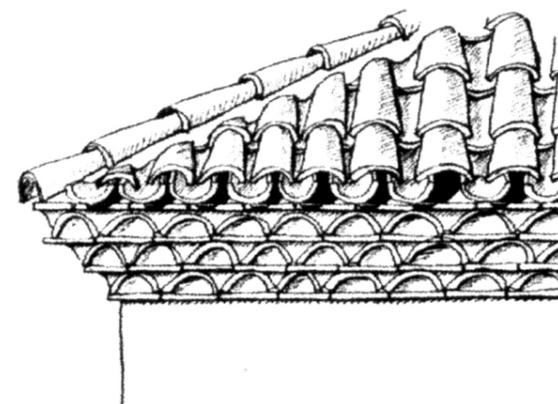
Exemple de toiture à Saint-Julien-de-Peyrolas:



Gènoises d'avant toits:



Le nombre de rangs de gènoise correspond généralement au nombre d'étages du bâtiment.

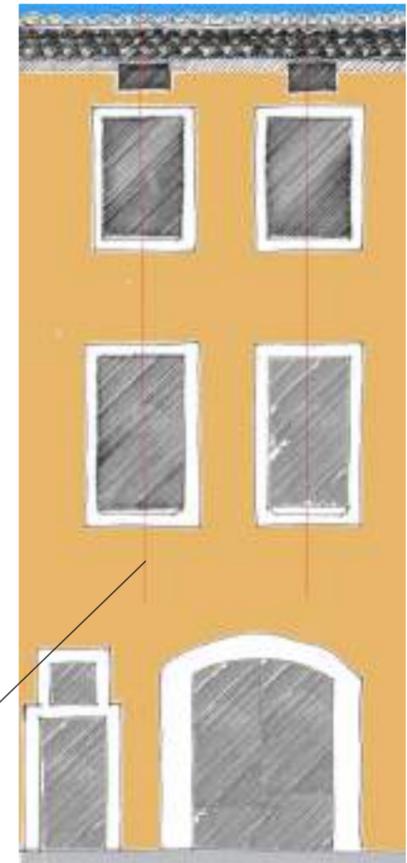
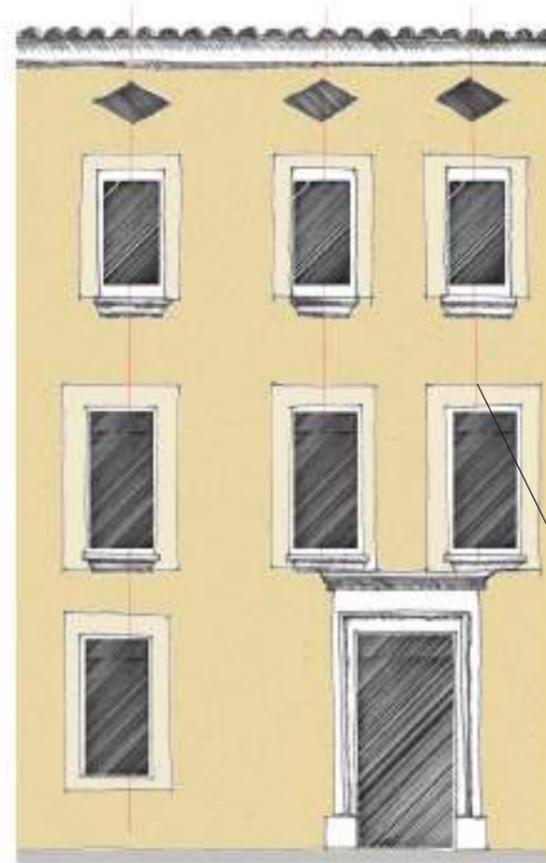


La répétition des lignes de toiture et l'uniformité des teintes font des toitures l'un des atouts du paysage de Valcèzard. Ces toitures contribuent à identifier nettement les villages. Ainsi, toute modification opérée dans le tissu ancien devrait tenir compte de cette harmonie.



La construction en mitoyenneté et à l'alignement des rues a conduit à doter les pièces d'habitation d'une grande surface d'éclairage. Ainsi les ouvertures, par leur nombre important, leur taille et leur disposition, prennent une importance prépondérante dans la composition des façades. Les baies, de taille généralement décroissante entre le rez-de-chaussée et le dernier niveau, s'alignent les unes au-dessus des autres conférant une expression rigoureuse aux façades. Celles-ci ne comportent ni retrait ni saillie ou encorbellement. Les percements ont une proportion dans un rapport de 1,5 à 1,6 entre la hauteur et la largeur, exception faite des baies du dernier niveau souvent de forme carrée. Quelques fenêtres à meneaux existent en façade des bâtiments les plus anciens.

Dans les extensions villageoises des XVIIIe et XIXe siècles, le passé artisanal et commercial de transit des nombreux bâtiments se traduit par des portes charretières en rez-de-chaussée, permettant l'accès aux ateliers ou aux remises, reconvertis aujourd'hui en garage.



Ouverture alignée



Maisons situées à Saint-Paulet de Caisson



GERER LE BATI ANCIEN DES VILLAGES DE VALCEZARD

Les volumes, formes et expressions des bâtiments sont intimement liés aux matériaux utilisés, à ses caractéristiques techniques qui vont influencer sur la mise en œuvre et la facture en imposant des limites d'emploi. La propriété intrinsèque de chaque matériau conduit aussi à formuler la palette de couleurs qui constitue le paysage villageois.

### Maçonnerie:

Les ouvrages de maçonnerie sont réalisés en utilisant les pierres de calcaire ou de grès, issues, pour la plupart, des carrières locales aujourd'hui disparues. Dans la vallée de la Cèze, les galets insérés dans la maçonnerie des bâtiments annexes créent ponctuellement une animation des façades. Les murs sont généralement enduits car les moellons utilisés sont de relativement petite taille et hourdés au mortier de chaux aérienne suivant un appareil irrégulier ne permettant pas d'assurer une étanchéité à l'eau de pluie et une tenue pérenne. Ce mode constructif est d'autant plus répandu que nombre de façades ont été restaurées, voire reconstruites au XIXe siècle, époque durant laquelle se sont généralisés les enduits pour les constructions courantes. Seuls les encadrements des baies, possédant généralement une feuillure pour arrêter l'enduit, conservent la pierre apparente.

Toutefois, dans les villages possédant une qualité de pierre irréprochable tel Le Garn, Le Luthe, Malataverne, Monteil, Bernas ou forts d'un riche passé comme à Montclus, Cornillon, La Roque sur Cèze, Aiguèze et quelques bâtiments édifiés par des familles de notables agriculteurs, laissent apparaître, en façade, des moellons de taille moyenne, bien appareillés en lits réguliers, voire des pierres de taille soigneusement ajustées avec un joint maigre.

La pierre de taille appareillée n'est pas utilisée pour les bâtiments civils courants. Les façades « décroustées » qui ont reçu un jointolement, mettent en évidence les remaniements successifs, portes de boutique obstruées ou maçonneries en « arêtes de poisson » utilisées traditionnellement pour limiter les remontées capillaires.

### Enduits

Les enduits assurent la protection des maçonneries contre les intempéries. Sur le bâti ancien, ils sont réalisés au mortier de chaux aérienne jusqu'au début du XXe siècle, puis hydraulique. Les premiers font leur prise avec le gaz carbonique de l'air et demandent un délai de séchage important, tandis que la réaction chimique des seconds s'effectue avec l'eau de gâchage qui, en s'évaporant, assure leur durcissement. La coloration est essentiellement obtenue par le sable ou avec un pigment lors de l'emploi de chaux aérienne ; la chaux hydraulique grise tend à donner un ton plus neutre. Chaque façade est différente mais reste dans une tonalité générale, allant de l'ocre gris au beige parfois tirant sur le rose. Cette diversité relative permet de conserver l'unité générale des centres anciens des villages tout en évitant la monotonie.

Quelques bâtiments offrent des exemples d'enduits réalisés au mortier de ciment ou bien fortement dosés à la chaux hydraulique qui, par leur rigidité, entrent en opposition avec la souplesse de la construction traditionnelle nécessitant des arêtes vives aux raccords avec les pierres d'encadrement. Certaines façades présentent également des charges trop importantes de mortier.

La finition est généralement talochée de manière régulière tout en épousant les mouvements de la maçonnerie. En outre, le grain du sable permet le jeu de lumière sur la façade. Ainsi, les enduits trop lisses ou réalisés avec des mélanges prêts à l'emploi ne mettent pas suffisamment en valeur les façades anciennes. Lorsque la façade possède des appuis de fenêtre, des encadrements de baies saillants et des linteaux, bandeaux, corniches, chaînages d'angle, la mise en évidence de ces éléments de modénature en pierre, par l'enduit qui en préserve l'aspect, participe d'autant plus à sa mise en valeur et à l'ornementation générale.

Les immeubles plus modestes, où l'encadrement des baies est absent, sont néanmoins animés par une bande en enduit de teinte plus claire, voire blanche.

Jusqu'à une date très récente, l'ensemble des menuiseries était réalisé en bois. L'introduction, depuis quelques années de l'aluminium, puis du plastique modifie l'aspect des constructions.

La quasi-totalité des menuiseries extérieures des bâtiments date pour les plus anciennes du début du XIXe siècle. Malgré leur diversité apparente, des constantes apparaissent dans la composition des croisées, volets et portes.

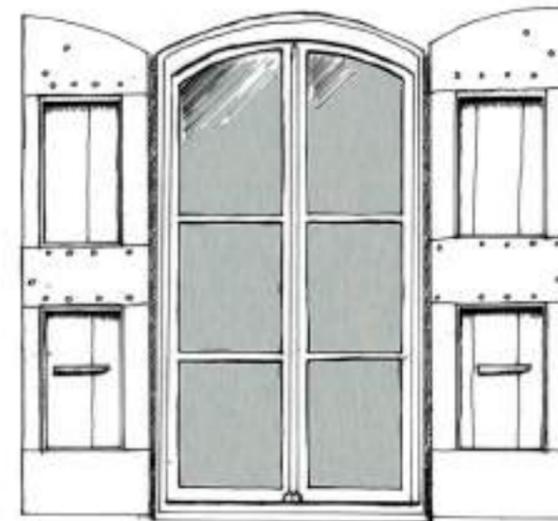
Au-delà de 80 centimètres de large, les vantaux des fenêtres sont doubles et comportent deux à trois petits-bois ; toutefois la division tierce du vantail demeure la plus commune. Logiquement la proportion des vitrages est toujours plus haute que large; cependant, quelques exemples de petits carreaux existent.

Les volets sont composés de simples lames verticales assemblées par une clef intérieure et tenues par des pentures extérieures ou par un contre cadre mouluré formant la feuillure lorsqu'il est fermé. Les portes des bâtiments de service sont constituées de manière identique, montées généralement sur gonds avec pentures intérieures. L'occultation des fenêtres à meneaux s'effectue par des volets intérieurs.

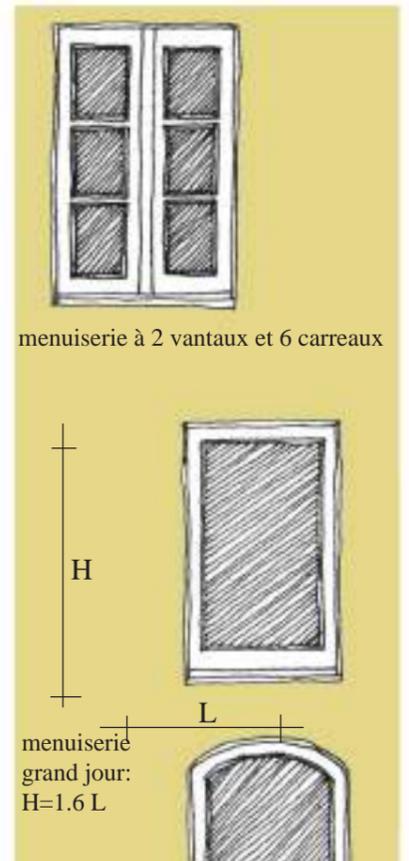
Les portes d'entrée traditionnelles, constituées suivant leur largeur de deux ou quatre panneaux montés sur cadre, sont réalisées en feuillus, chêne ou noyer pour celles dont le bois n'est pas peint. Fréquemment, une imposte vitrée éclaire le corridor ou le hall d'entrée. Les portes anciennes de bonne facture de l'époque classique sont plus fréquentes et méritent une attention particulière.



Menuiserie située à Saint-Julien de Peyrolas



Forme de fenêtre la plus représentée à Valcèzard.



menuiserie à 2 vantaux et 6 carreaux

menuiserie grand jour:  
H=1.6 L

proportion d'ouvertures rencontrées communément dans les villages de Valcèzard.



Menuiserie présentes sur la façade de la mairie de Saint-Julien de Peyrolas

### Quatre règles de composition des centres villageois

L'analyse de la composition des villages conduit à privilégier quatre règles principales quant à la disposition des bâtiments dans la partie ancienne des villages :

#### Mode d'implantation du bâti

Les bâtiments restaurés, étendus ou neufs sont à implanter à l'alignement des mitoyens et du domaine public mais aussi en mitoyenneté. Toutefois, une implantation en retrait est envisageable pour assurer la continuité de l'existant et sa préservation ou pour mettre en valeur le domaine public, par exemple dans le cadre de la création d'une percée à travers un îlot. Les clôtures interstitielles entre bâtiments sont aussi à positionner à l'alignement des mitoyens et du domaine public

#### Hauteur:

Dans tous les villages, il convient de maintenir la hauteur actuelle des bâtiments tout en envisageant ponctuellement une surélévation à concurrence du niveau de génoise de l'immeuble mitoyen. La hauteur maximale est donnée par les toitures mitoyennes.

#### Gabarit:

Le gabarit des bâtiments devrait respecter une largeur minimale et maximale sur la parcelle, une pente de couverture et une toiture à deux versants sauf en angle de rue où la couverture sera en croupe.

#### Passages sous bâti:

Les passages et ruelles franchies par des constructions sont à préserver et ne peuvent être condamnés ; ceux-ci doivent être restaurés simultanément avec le bâtiment principal.



Bâti à Saint Paulet de Caisson

Cinq grandes règles doivent être respectées afin de préserver l'aspect des parties les plus sensibles des villages lors des constructions ou restaurations :

### 1- Les façades

Les murs sont à réaliser, soit en pierres calcaires ou en grès, soit en matériau enduit au mortier taloché de chaux avec un sable non tamisé de teinte ocrée ou traité avec un badigeon à la chaux. Le jointoiement d'une maçonnerie en petit appareillage est à proscrire.

### 2- La composition des façades

L'alignement des baies est impératif et leur taille sera décroissante depuis le rez-de-chaussée jusqu'au dernier niveau. Celles-ci seront plus hautes que larges suivant une proportion qui sera située dans un rapport tel que la hauteur sera de 1,6 fois la largeur. La proportion du carré est possible pour quelques ouvertures isolées de petite dimension. Toutefois, si la façade constitue un ensemble architectural, d'autres proportions sont alors envisageables. Les portes-fenêtres en étage et les balcons sont à proscrire. Le maintien ou la restitution des encadrements de baies et des bandeaux formant corniche ou appui demeure impératif.

La création de façades commerciales devra respecter l'esprit de l'architecture traditionnelle du bâtiment et de ses ordonnancements. Ainsi il est souhaitable que l'agrandissement des baies du rez-de-chaussée s'effectue par suppression des allèges des fenêtres et en reconstituant à l'identique les pierres d'encadrement. La position des vitrines est à prévoir :

- soit alignée avec le plan général de la façade,
- soit en retrait de 15 à 20 cm de la façade à l'exception des façades en bois mouluré ou sculpté.

### 3- La couverture et le raccord du toit avec la façade

Il est impératif de maintenir une unité de couverture, réalisée en tuiles canal de couleur rouge brun vieilli avec une pente variant de 30 à 40 %. Préférentiellement, le faîtage est parallèle à la voie publique, une croupe pour les toitures en angle de rues est envisageable. Suivant les localisations, le raccord à la façade est à réaliser soit par une génoise à deux ou trois rangs suivant le nombre de niveaux ou en fonction de l'immeuble mitoyen, soit par une corniche en pierre, soit encore par un égout de toiture sur des corbeaux en bois, mais en aucun cas les bois de charpente ne doivent être visibles en pignon.

La pose de panneaux solaires ou photovoltaïques est tout à fait admissible en couverture dans les villages si les éléments se situent immédiatement sous le faîtage, en partie haute, sur toute la longueur du pan de couverture. Néanmoins, ils ne devront pas excéder 30 à 40 % de la surface de manière à conserver l'identité des toits de chaque village.

Les châssis de toiture seront toujours plus hauts que larges, encastrés dans le plan de la couverture et utilisés en nombre limité à deux châssis par versant, à situer de préférence dans les axes des ouvertures de la façade.

### 4- Les menuiseries extérieures

Dans les centres anciens, le respect de la qualité du bâti d'origine et des détails existants implique l'utilisation de menuiseries en bois. Toutefois, le métal est envisageable dans certains cas singuliers. Ces menuiseries seront peintes et seules, les portes d'entrée réalisées en bois de feuillus (chêne, châtaignier, noyer...), pourront être traitées avec une lasure ou cirées.

Les fenêtres en matière plastique, les portes et volets en plastique roulants ou battants sont à proscrire.

### 5- Ouvrages annexes

Les murs de clôture sont à réaliser dans le même matériau que la façade. Ils peuvent être enduits de manière identique ou réalisés en moellons de calcaire ou de grès hourdés au mortier de chaux. L'aspect massif est à respecter avec un minimum de 30 cm d'épaisseur et une hauteur variant de 1 à 2 m. Pour une hauteur comprise entre 1 et 1,2 mètre, une grille traditionnelle à barreaux droits peut être installée.

Les portails et clôtures en grillage ou en tôle, en matière plastique, les clôtures en béton préfabriqué, en ferronnerie fantaisie, les poteaux métalliques ou les piliers en pierre décorative reconstituée et les clôtures basses en bois sont impérativement à éviter.

-Les appareillages de climatisation et les antennes paraboliques, les canalisations et conduits de fumée sont à installer de manière invisible depuis la voie publique sans faire de saillie sur les murs des façades.

-Les conduits de fumée et de ventilation, les écoulements d'eaux usées, ne doivent pas être en saillie sur les façades visibles depuis la voie publique pour être intégrés dans le volume du bâti.

Les lignes d'alimentation électrique et de télécommunication seront enterrées autant qu'il se peut. Dans le cas contraire, elles devront suivre les génoises, les rives, les descentes d'eau pluviale ou les limites de mitoyenneté entre immeubles.

Les enseignes lumineuses en tubes néons sont à éviter. Suivant une charte signalétique à élaborer pour la Communauté de Communes, le bois ou le métal sont à privilégier. En extérieur les enseignes peuvent se situer :

- soit sur un panneau, perpendiculaire à la façade de la boutique avec des dimensions maximales de 80 cm de hauteur et de 60 cm de largeur ou d'une surface inférieure à 0,70m<sup>2</sup>,
- soit en lettres détachées sur la façade, laissant apparaître celle-ci,
- soit sur un bandeau horizontal si celui-ci s'intègre dans la composition d'une devanture en applique traditionnelle.



Bâti à Saint Julien de Peyrolas

## B) Restructurer les extensions récentes



Le village médiéval de Montclus



Les extensions de Saint Julien de Peyrolas

Jusque dans les années 1970, les nouvelles constructions se sont établies en continuité du bâti des villages pour se développer modestement de part et d'autre des principaux axes de circulation ou sur les terrains demeurés libres dans les villages.

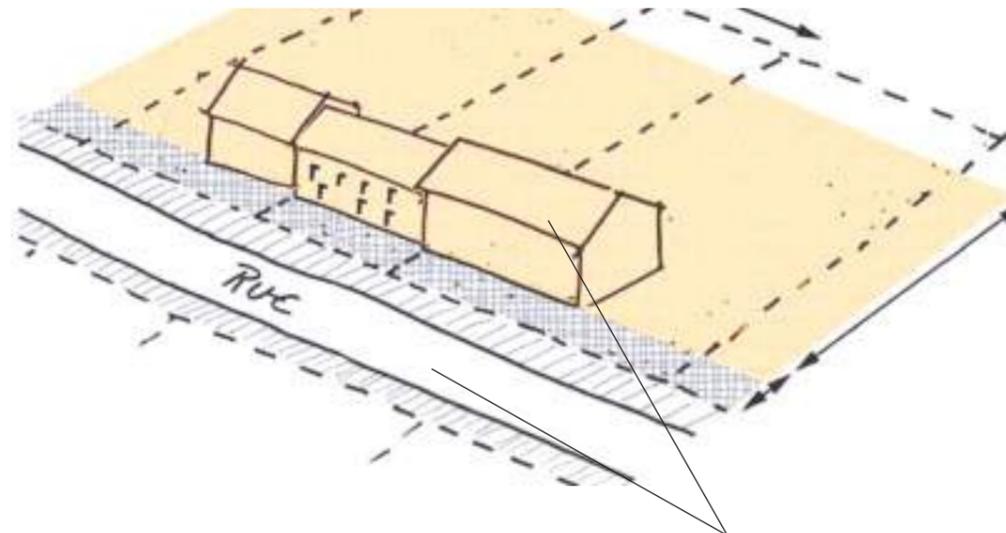
La Communauté de Communes de Valcèzard, située à proximité des villes de Bagnols sur Cèze et de Pont Saint-Esprit d'importance départementale et régionale et des bassins d'emploi de la vallée du Rhône, a connu une croissance démographique importante. Les villages sont alors sortis de leurs limites historiques souvent dictées par le dessin de leur anciens remparts, par la distance pédestre maximale entre les franges bâties et les coeurs villageois ou encore par les zones inondables.

L'urbanisation a alors été dictée par des opportunités foncières liées aux déprimes agricoles successives. Ces extensions se sont développées le long des petites routes communales, à proximité de la Cèze ou des ses affluents sans aucune connexion avec les centres anciens.

Des quartiers entiers se sont constitués suivant une disposition anarchique de maisons, de clôtures et d'infrastructures. Cette urbanisation s'est traduite par une augmentation spectaculaire de la surface urbanisée et du nombre de maisons individuelles établies sur de vastes parcelles qui, au cours des décennies, se sont rétrécies compte tenu des coûts, sans tisser un nouveau paysage villageois. En fonction de la proximité des villages par rapport à la vallée du Rhône (Saint-Paulet de Caisson, Saint-Julien de Peyrolas, Carsan) ou les axes préférentiels de déplacement (Saint-Gervais, Saint-Michel d'Euzet, Goudargues, Saint-Laurent de Carnols ou Saint-André de Roquepertuis) le phénomène a pris plus ou moins d'importance à quelques exceptions près (Aiguèze, Cornillon, La Roque sur Cèze).

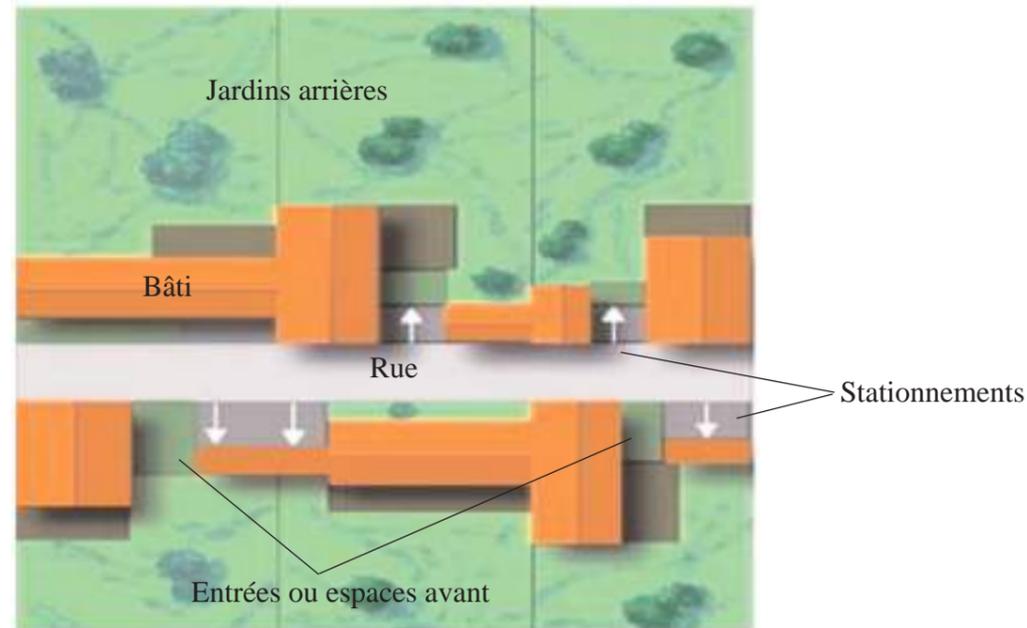
Au risque de banaliser les secteurs les plus exposés du territoire de Valcèzard et d'en faire perdre toute attractivité ultérieure, l'arrêt de l'étalement urbain représente une mesure impérative à prendre en compte rapidement. En parallèle, la restructuration de ces quartiers pavillonnaires est à mettre en œuvre. Il s'agit là d'intégrer ces nouvelles constructions dans le tissu villageois de chaque commune pour reconstituer de réels pôles de commerces et de vie civique. Il s'agit aussi de préserver plus globalement le cadre de vie des habitants.

Parmi les restructurations les plus essentielles à mener au sein des extensions récentes, se trouve la nécessité d'aligner au maximum le bâti sur la trame viaire. En effet, la qualité du paysage villageois ancien réside au moins en partie dans cet agencement rigoureux. Il importe donc de veiller à conserver cette logique lors de l'élaboration de quartier récent. Quelques jardins semi privés/ semi-publics peuvent astucieusement assurer une transition douce entre la voie publique et le tissu bâti.

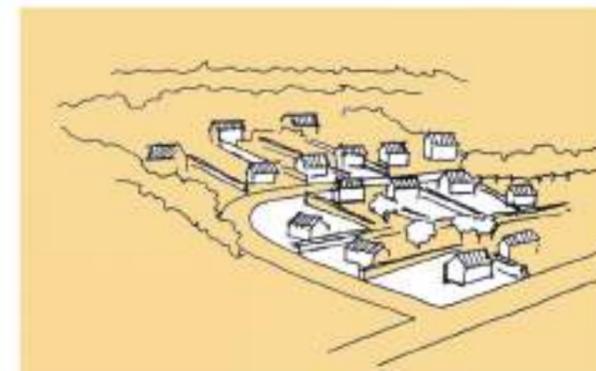
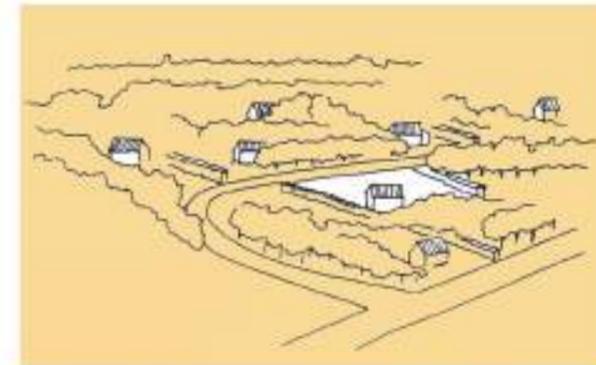


alignement du bâti sur la voie publique.

Plan schématique d'une extension possible à Valcèzard. Le bâti est aligné sur l'espace public et la trame urbaine demeure dense:



Petit croquis illustrant des extensions récentes qui concilient l'aspiration sociale à la maison individuelle et le respect des mitoyennetés et de l'alignement sur l'espace public:



**Construction de maisons individuelles sur des parcelles de 1000 m<sup>2</sup> minimum:**

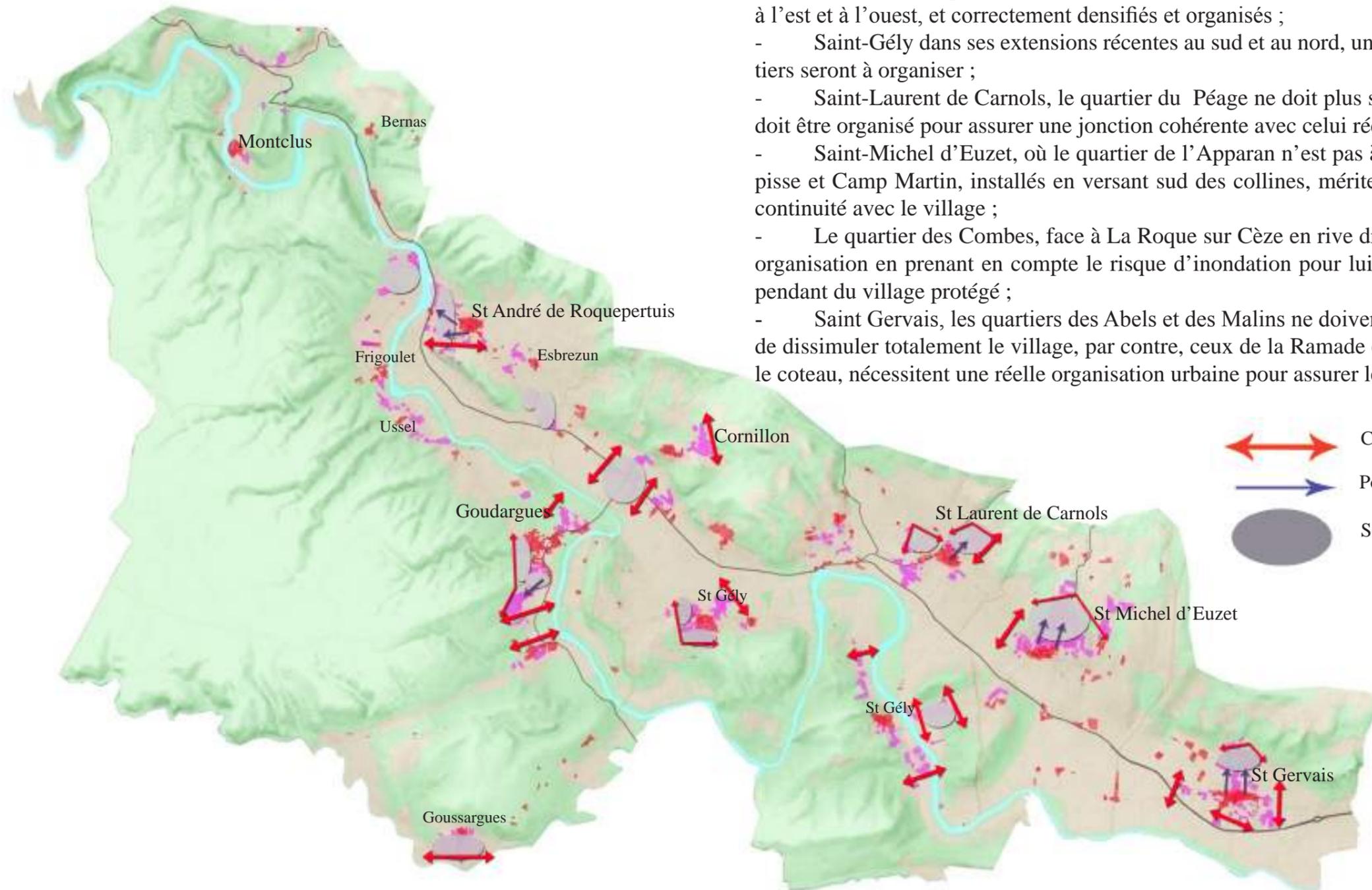
La consommation d'espace est alors importante et l'urbain se dilue dans un paysage confus dont la lecture et l'identification sont malaisées.

**Construction de maisons individuelles sur des parcelles de 500 m<sup>2</sup> minimum:**

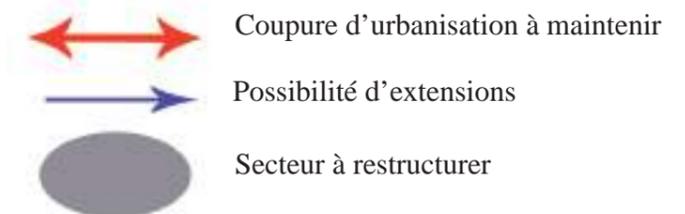
La consommation d'espace est alors moindre et le caractère urbain de l'extension est nettement visible.

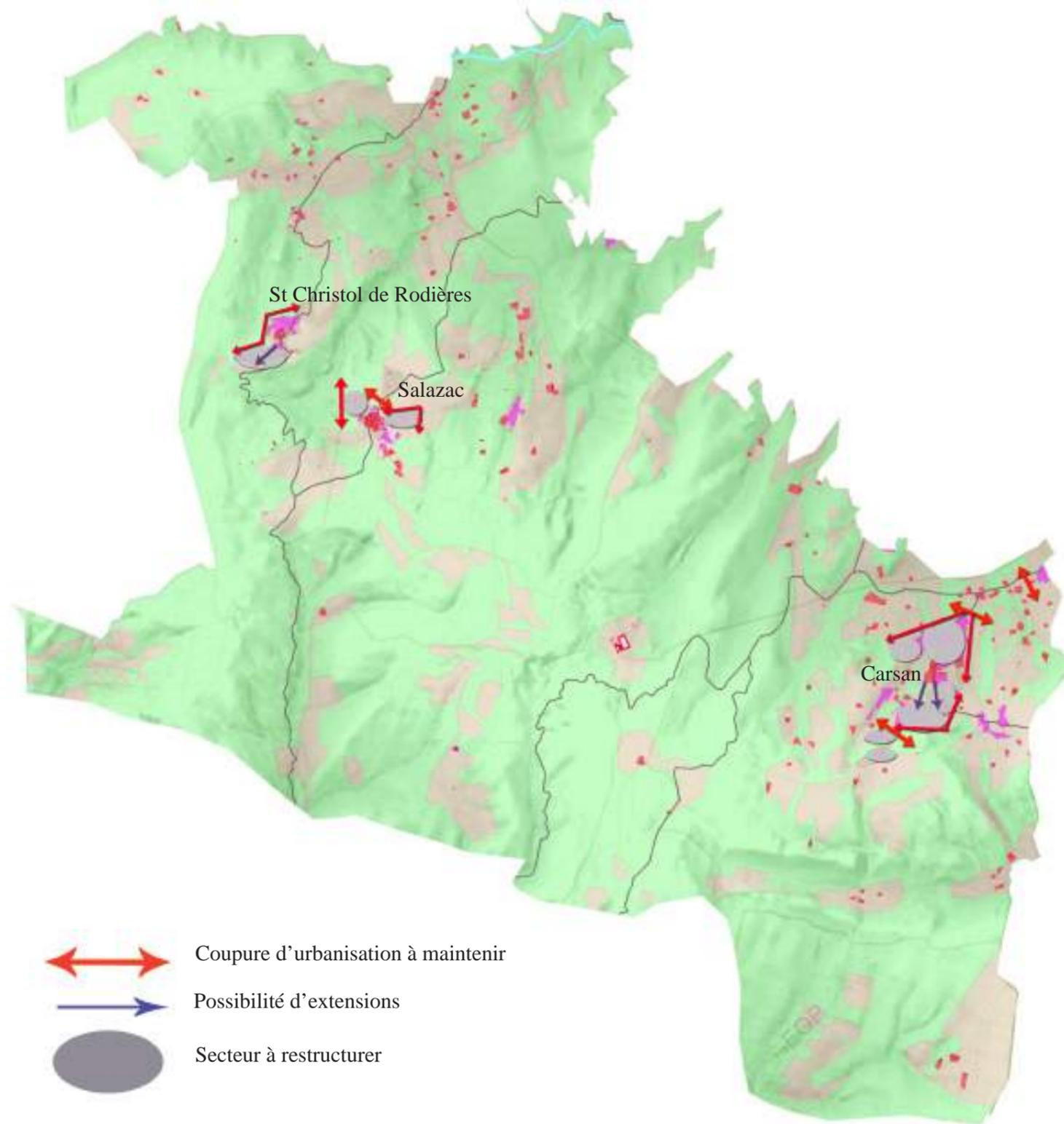
RESTRUCTURER LES EXTENSIONS RECENTES

Dans la vallée de la Cèze, les extensions récentes doivent être contenues dans leurs limites actuelles. Pour conduire une réorganisation du développement des villages, cette mesure est particulièrement nécessaire à :



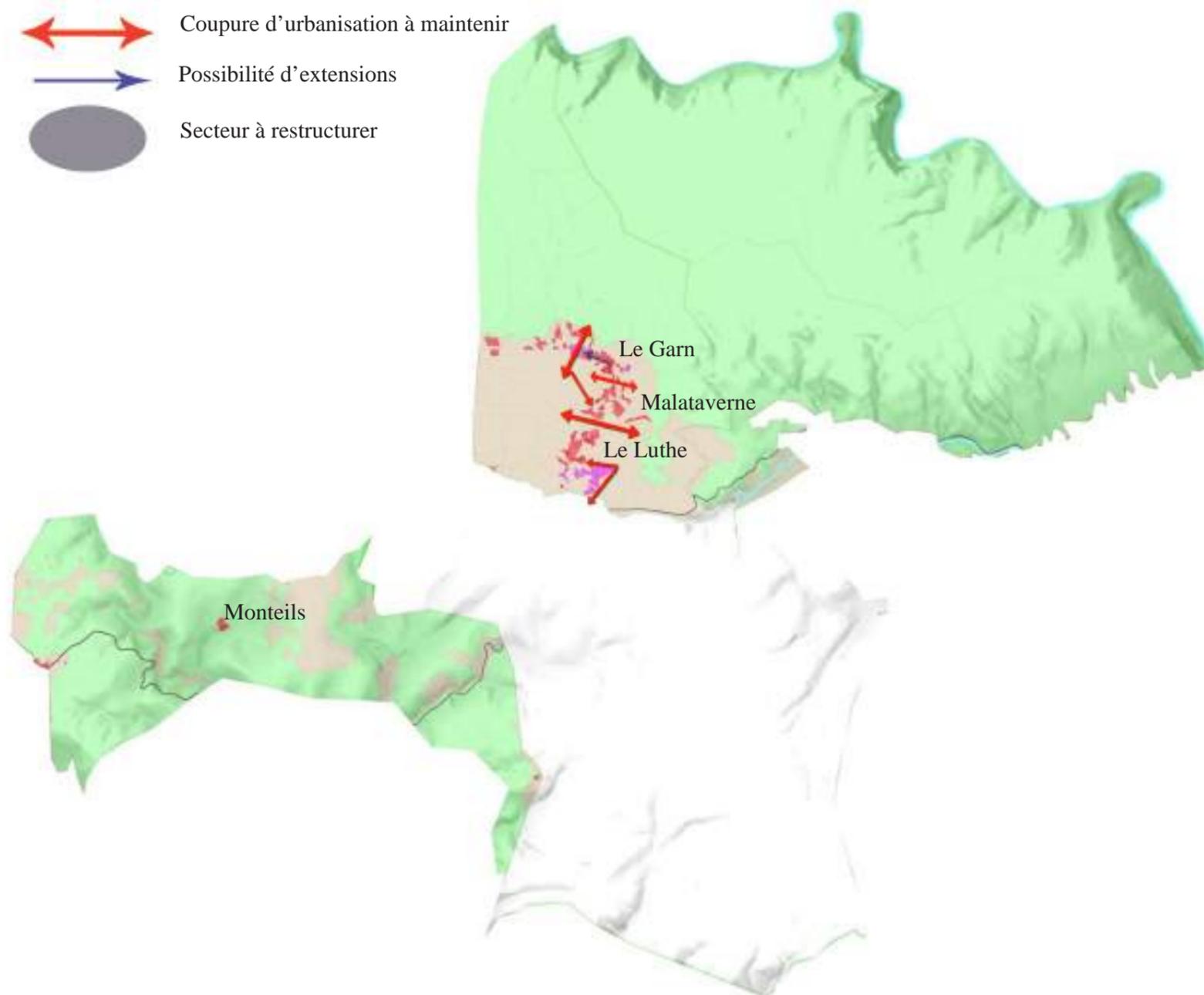
- Saint André de Roquepertuis, quartier de Larriage à l'entrée est, l'extension récente à l'entrée ouest en continuité du quartier du Courau, mais aussi en rive droite de la Cèze, sur le versant sud du Darboulas, quartiers de La Jusclade et de La Rouvière,
- Goudargues dans les hameaux d'Ussel, du Frigoulet, mais aussi au sud du village dans le quartier des Aubertes et au nord, en zone inondable dans celui du Plan,
- Cornillon, les quartiers de La Vérune et du Camer doivent être contenus dans leurs limites extrêmes à l'est et à l'ouest, et correctement densifiés et organisés ;
- Saint-Gély dans ses extensions récentes au sud et au nord, une limite est à rechercher puis ces quartiers seront à organiser ;
- Saint-Laurent de Carnols, le quartier du Péage ne doit plus s'étendre, tandis que ceux de La Parand doit être organisé pour assurer une jonction cohérente avec celui récent de La Cadière ;
- Saint-Michel d'Euzet, où le quartier de l'Apparan n'est pas à étendre, mais ceux du Travès et Clapisse et Camp Martin, installés en versant sud des collines, méritent une structuration pour réaliser une continuité avec le village ;
- Le quartier des Combes, face à La Roque sur Cèze en rive droite de la Cèze, nécessite là aussi une organisation en prenant en compte le risque d'inondation pour lui conférer un réel statut de quartier en pendant du village protégé ;
- Saint Gervais, les quartiers des Abels et des Malins ne doivent ni se densifier ni s'étendre au risque de dissimuler totalement le village, par contre, ceux de la Ramade et de Puech Sainte Marie, installés sur le coteau, nécessitent une réelle organisation urbaine pour assurer le développement du village.





Les villages de Salazac et de Saint Christol de Rodière situés à l'écart des voies de communication ont connu un développement modéré des extensions urbaines. Ainsi les limites villageoises sont demeurées franches à l'ouest de Saint-Christol et au nord de Salazac.

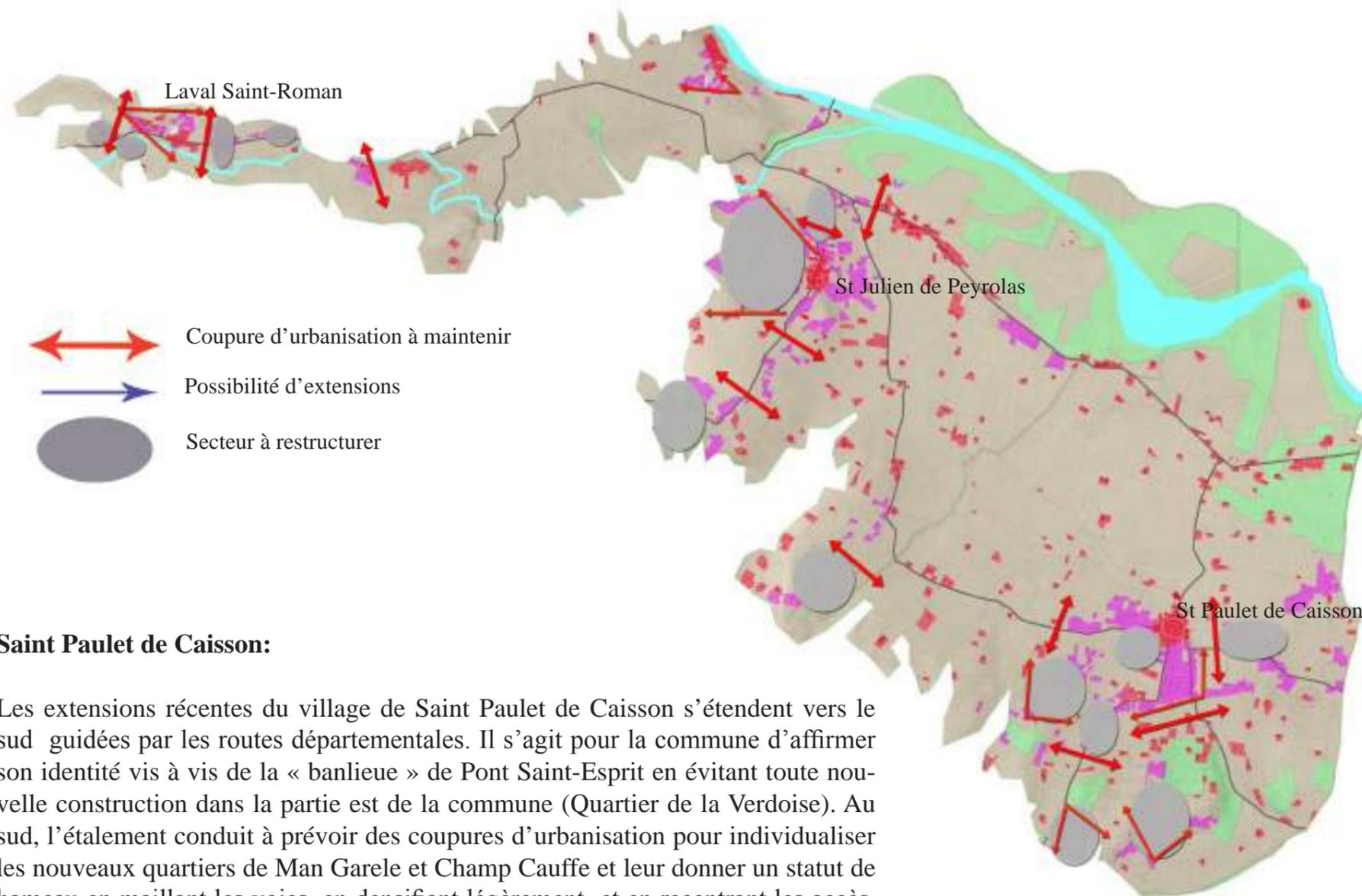
En revanche, la commune de Carsan se doit de mener une politique drastique de réduction et d'organisation de ses zones constructibles. Il convient d'arrêter toute extension de l'urbanisation dans les quartiers du Travers de Fermeineau, des Huttes, de Rastie, au nord du noyau ancien. Par contre au sud, les secteurs de Chabrière, Mas de Pradier et de Médecine présentent des opportunités de densification et de raccordement au quartier de Carsan Est. Encore faudra-t-il définir des îlots de densité et des liaisons entre ces divers petits pôles à constituer.



Sur le plateau situé au nord-ouest de Valcèzard, la commune du Garn connaît quelques extensions malheureuses qu'il est nécessaire de réorienter pour que les trois entités qui constituent la commune (le village du Garn et les hameaux de Malataverne et de Luthe) conservent leur identité forte. Cette configuration communale singulière présente une attractivité indéniable qui pourrait être remise en question si les extensions observées se poursuivent.

Une urbanisation récente, sous forme d'habitat pavillonnaire, s'est développée au nord, entre la Combe de la Roques et la Piscine du Lac, voire dans la forêt. Cette forme d'occupation de l'espace en modifie peu à peu le caractère de la commune et lui confère petit à petit un caractère résidentiel et décousu. Il convient donc de contenir l'extension bâtie qui s'effectue au gré des opportunités foncières autour du village et des hameaux à l'intérieur des légers reliefs afin de préserver leur identité. Ces secteurs servent traditionnellement d'espaces naturels réservés à la pâture ou à la détente de proximité.

Un développement modéré du village du Garn reste tout à fait possible à l'ouest sur le versant, à l'arrière du front villageois en respectant les implantations, les volumes et les orientations du bâti existant. Par contre, les hameaux doivent rester individualisés et identifiables sans que des jonctions s'opèrent entre eux.



### Saint Paulet de Caisson:

Les extensions récentes du village de Saint Paulet de Caisson s'étendent vers le sud guidées par les routes départementales. Il s'agit pour la commune d'affirmer son identité vis à vis de la « banlieue » de Pont Saint-Esprit en évitant toute nouvelle construction dans la partie est de la commune (Quartier de la Verdoise). Au sud, l'étalement conduit à prévoir des coupures d'urbanisation pour individualiser les nouveaux quartiers de Man Garele et Champ Cauffe et leur donner un statut de hameau en maillant les voies, en densifiant légèrement et en recentrant les accès. Ce type de réflexion est aussi à mener sur les quartiers des Sablières et des Roques. Pour la première couronne d'urbanisation, dans les quartiers de La Paran Sud, La Gachette, La Prade et Coudouyère, un remaillage des voies et une nouvelle densité conduiront à organiser ces quartiers et à les rattacher au centre ancien par des voies cyclables ou piétonnes, mais aussi à les compléter grâce à l'implantation des commerces ou des services de proximité. Bien évidemment la couronne nord est à préserver et le semis de maisons individuelles existantes ne doit surtout pas être étendu.

### Saint Julien de Peyrolas:

La position particulière de Saint-Julien de Peyrolas a conduit à éclater en de multiples petites opérations l'extension de l'urbanisation. Si Peyrolas, La Becharine et les Près ne sont ni à étendre ni à densifier, les quartiers de la Jonade Nord et Sud ainsi que celui du Pied sont à restructurer pour y accueillir le futur développement de Saint-Julien. Au-delà, les quartiers de La Jarreguette, du Terrier et du Four Coussin doivent rester en l'état pour constituer des hameaux qui pourront, à long terme, se densifier. Il est évident que les quartiers de Garridel, des Toutereaux et des Bruyères, devenus totalement étrangers à la commune et à son paysage, ne doivent surtout pas se développer.

### Laval Saint Roman:

Le village de Laval Saint Roman a conservé une relative unité. Toutefois, les opérations récentes qui tendent à urbaniser la rive gauche de la vallée du Cannaux dans le secteur de la Vignasse ne participent en rien à la structure du village tant sur le plan du paysage que du fonctionnement urbain de ce dernier. Sur le versant sud de la colline, le développement du village devrait se limiter au quartier de la Combe de Mars à l'ouest et créer une coupure d'urbanisation avec les quartiers des Parans et des Canebières qui, avec Tubasse, doivent rester en l'état. Ces quartiers pourraient se structurer pour établir, par le nord, une connexion avec le village. Par contre, un relatif étagement des constructions est parfaitement envisageable au nord du village dans le quartier de Pantecouste. Le début d'urbanisation en pied du hameau de Trescouvieux paraît devoir s'interrompre.

## C) Une agriculture à diversifier

La monoculture de la vigne:



Vignobles de la vallée de la Cèze



Le chapitre I a pointé la réduction des terres cultivées à cause de la double dynamique de l'expansion de l'urbanisation et de la déprise agricole. Ce phénomène est renforcé par la réduction sensible de la diversité agricole au profit de la monoculture de la vigne. Ce phénomène, s'il se poursuit, risque de faire perdre une grande partie de la diversité des paysages de Valcèzard.



Oliveraie près d'Aiguèze

Pourtant, l'un des atouts de Valcèzard réside indiscutablement dans la diversité de ses paysages entretenus par une multitude de cultures différentes (vergers, oliviers, maraîchage, vignobles, céréales, lavandes...). Ce patrimoine est peu à peu en train de disparaître et la singularité des garrigues qui accueillent Valcèzard s'amenuise à mesure que les paysages s'uniformisent.

Pourtant, en de nombreux points du territoire de Valcèzard apparaissent de jeunes vergers d'oliviers, de noyers ou de chênes truffiers. Ainsi une nouvelle typologie de paysage apparaît sur le plateau du Garn avec la multiplication des vergers de chênes truffiers complantés de lavandes.

En outre, l'olivier devient une essence identitaire des paysages méditerranéens. Ainsi, un certain nombre d'habitants n'hésitent pas à planter quelques sujets sur les terrains dont ils sont les propriétaires.

Autour de Saint-Paulet de Caisson, plusieurs potagers sont accueillis à proximité du petit ruisseau du Moulin.

Il s'agit de petits signes qui illustrent une aspiration sociale plus générale d'un contact rapproché des habitants avec la terre et le monde agricole à mesure que les modes de vie s'urbanisent et se tertiarisent.

La Communauté de Communes de Valcèzard, pourrait donc bénéficier de la proximité de la vallée du Rhône et de ses débouchés pour s'engager dans une démarche de production agricole et de gestion des paysages.

### En résumé:

- Une diminution de la SAU,
- Une tendance à la monoculture de la vigne,
- Quelques signes encourageants de diversité agricole,
- Un avenir intercommunale lié à l'agriculture,
- Valcèzard, un territoire aux nombreux atouts pour une production agricole alternative.

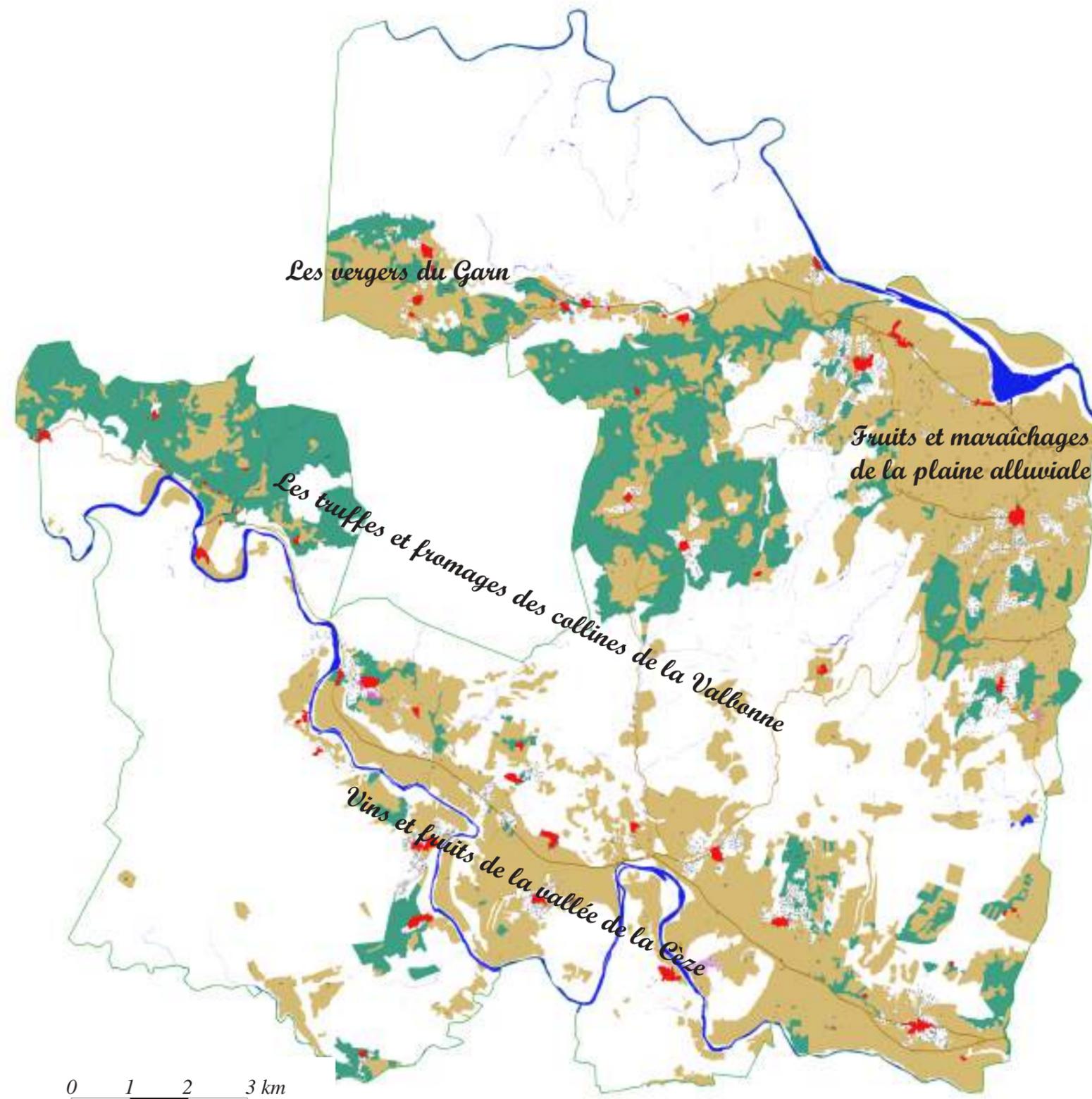


Jeune oliveraie près de Salazac



Jeunes chênes truffiers complantés de lavandes sur le plateau du Garn





Valcèzard pourrait développer de petits terroirs agricoles bien identifiés en fonction des caractéristiques et de l'histoire de chacun de ses finages.

Ainsi, les collines de la forêt de Valbonne, autour des villages de St Christol de Rodières et Salzac développeraient l'élevage extensif pour la fabrication de fromages dont la provenance serait identifiée «forêt de Valbonne».

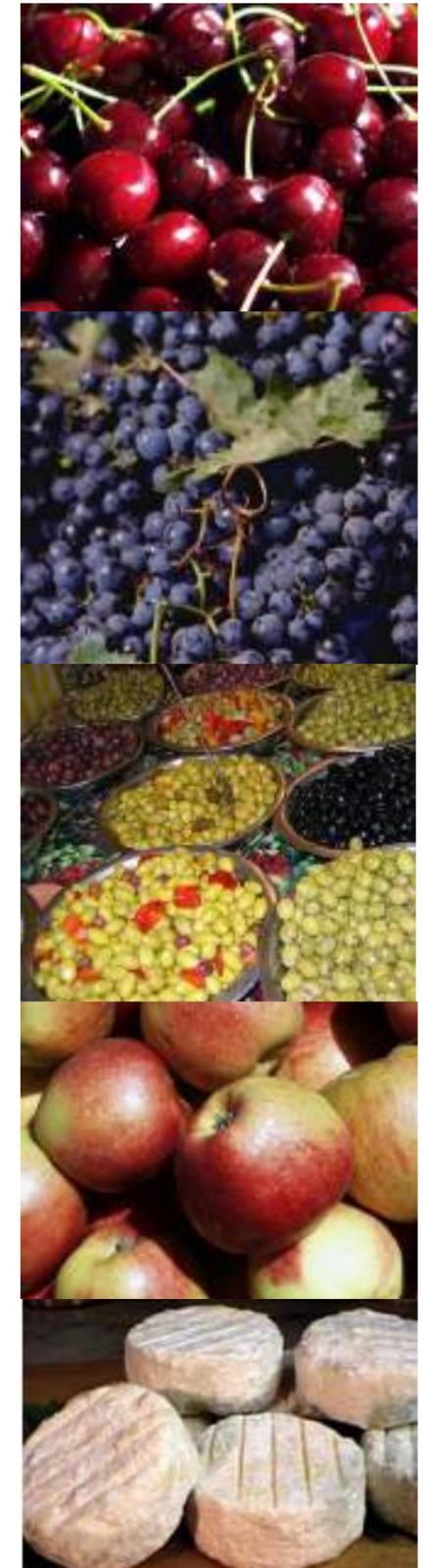
Le plateau du Garn renforcerait sa production de fruits et de truffes. La plaine alluviale adopterait une image centrée autour de ses maraîchages qui bénéficient des terres légères de la vallée du Rhône.

Enfin, la vallée de la Cèze pourrait davantage s'orienter vers la production de vins et de fruits.

Ainsi, la diversité de l'agriculture de Valcèzard, nécessaire au maintien de la qualité des paysages, serait renforcée grâce à la constitution de terroirs nettement identifiés au sein de la Communauté de Communes.

**En résumé:**

- Développer des terroirs au sein de Valcèzard
- Diversifier les paysages de la Communauté de Communes



DIVERSIFIER L'AGRICULTURE DE VALCEZARD

Un marché possible sur la place de la cave coopérative de St Gély...



Afin de valoriser les productions agricoles des différents terroirs de Valcèzard, des marchés intercommunaux pourraient être créés. La Communauté de Communes accueillerait alors un véritable circuit des marchés de Valcèzard. Chacun d'entre eux s'orienterait dans une spécialité en relation directe avec le terroir dans lequel il s'inscrit.

Ces marchés dynamiseraient la polyculture de Valcèzard mais seraient également l'occasion d'accroître le lien social autour du territoire partagé de la Communauté de Communes. En effet, ils pourraient être un lieu d'échanges entre les habitants de Valcèzard et les touristes. Ils auraient également l'avantage de fédérer les nouveaux habitants de Valcèzard qui travaillent souvent en dehors de la Communauté de Communes avec le territoire de Valcèzard et les habitants plus anciennement installés.

Un label spécifique, propre au territoire de Valcèzard pourrait être défini. Il s'agirait de garantir aux consommateurs l'origine «Valcèzard» des produits agricoles. Ainsi, le paysage de Valcèzard ne serait plus uniquement un cadre de vie préservé mais également un lieu de production agricole de qualité porteur d'une véritable petite économie et support de liens sociaux importants.

Un marché possible sur la place de Salazac...



Un marché possible sur le belvédère de Cornillon...



Quelques labels existent d'ores et déjà... (labels Agriculture Biologique, AOC...)



Auxquels pourrait se rajouter celui de Valcèzard...



Huile d'olive «Valcèzard»

**En résumé:**

- Créer un circuit de marchés dans les villages de Valcèzard
- Envisager une production agricole de Valcèzard
- Créer un label «Valcèzard»

Exemple de Salazac:



Une diversité agricole recouverte et un petit patrimoine réhabilité sur les Plages de Salazac



Exemple de Goudargues:



Mailler le territoire de vergers et maraîchages afin de limiter l'uniformisation induite par la monoculture de la vigne.



La valorisation agricole du territoire de Valcèzard permettrait de diversifier davantage encore les paysages de Valcèzard. En effet, nombre de vergers aujourd'hui abandonnés pourraient être replantés, tandis que les surfaces de vignobles, aujourd'hui largement arrachées, trouveraient une vocation de petite polyculture parfaitement adaptée aux reliefs de Valcèzard. En effet, ces importantes surfaces dont les cépages sont détruits risquent de s'enfricher ou de devenir d'innombrables surfaces constructibles qui banaliseraient considérablement le territoire de Valcèzard.

La petite polyculture permettrait également de contribuer à maintenir ouvert des paysages qui se ferment peu à peu. En outre, le travail de générations d'hommes qui ont aménagé les pentes et ont légué au territoire de Valcèzard un petit patrimoine rural de grande qualité comme les murs de clôture, les faïsses et les capitelles serait à nouveau mis en valeur. De surcroît, la réhabilitation de ce petit patrimoine permettrait de renforcer l'identité de Valcèzard grâce à une lisibilité historique recouverte tout en renforçant l'attrait touristique de ce territoire.

Les mutations économiques et agricoles du XXe siècle ont conduit à l'abandon d'une part importante du territoire de Valcèzard. Le phénomène est particulièrement marqué au nord-ouest de la Communauté de Communes. Cette évolution signe la réduction importante de la biodiversité rupestre de Valcèzard et la fermeture progressive de points de vue particulièrement remarquables. Aussi serait-il intéressant d'envisager la mise en place d'un troupeau intercommunal. Ce dernier garantirait une gestion durable du territoire de Valcèzard. Le troupeau animerait le paysage et constituerait un lien festif entre les différents points du territoire.

**En résumé:**

- Réhabiliter le petit patrimoine agricole
- Renforcer le lien entre l'Histoire de Valcèzard, son présent et son avenir
- Améliorer l'attrait touristique du territoire
- Envisager la mise en place d'un troupeau ovin intercommunal



Envisager un troupeau intercommunal pour Valcèzard...



### *III. Valcèzard, un paysage de qualité à aménager*



- Aménager les espaces publics des centres bourgs
- Végétaliser les extensions récentes
- Développer une architecture contemporaine innovante
- Mailler le territoire de parcours doux
- Une Communauté de Communes à jardiner
- Semer des jachères fleuries

## A) Aménager les espaces urbains

### 1 - Traitement plus noble de certaines places de village



Place de salazac: Etat existant



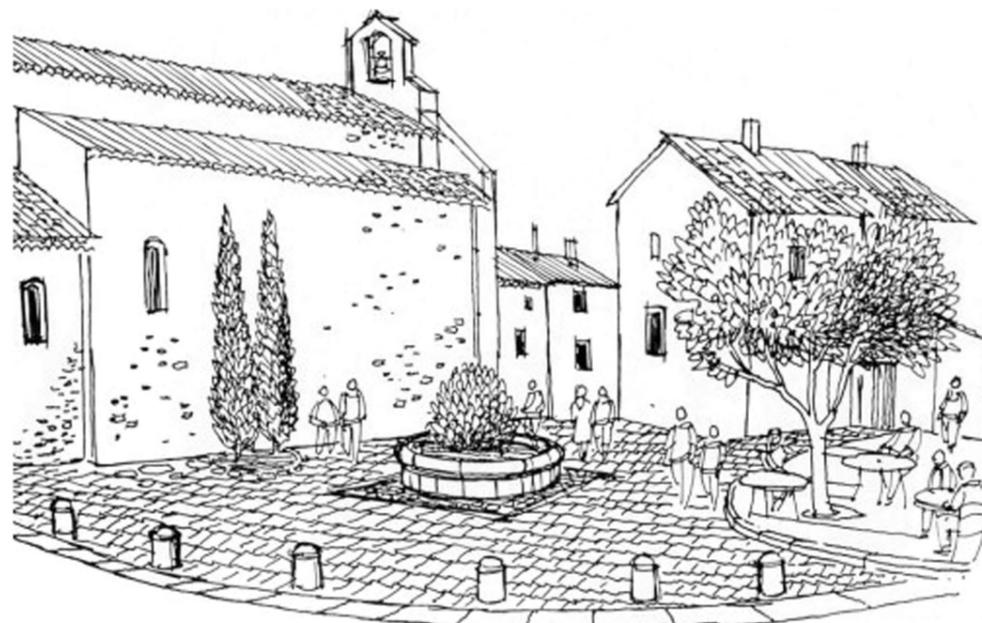
Place de salazac: Etat projeté



Place de salazac: Etat existant



Place de salazac: Etat existant



Petit croquis présenté dans la page du midi Libre consacrée à Saint-Julien de Peyrolas qui illustre la volonté municipale d'embellir l'ancienne cour du château qui forme un belvédère particulièrement spectaculaire au-dessus de la plaine alluviale.

Source: page communale du Midi Libre de St Julien de Peyrolas

Les villages et hameaux qui constituent la Communauté de Communes de Valcèzard forment des ensembles bâtis souvent remarquables. Ils sont les témoins de la longue histoire de la Communauté de Communes. Les sédimentations architecturales et urbanistiques successives font de ces villages et hameaux l'identité et l'âme de Valcèzard.

Ces villages sont caractérisés par la densité du tissu bâti qui leur confère un aspect de cohérence et d'unité souvent remarquable. Toutefois, cette trame compacte ménage d'heureuses ouvertures qui offrent des espaces de respiration et de recul plaisants. Les petites places, belvédères et ruelles qui ponctuent ces ensembles bâtis se découvrent discrètement au détour d'une promenade.

La plupart de ces espaces publics sont de bonne qualité. Toutefois, de très légères opérations contribueraient à magnifier ces paysages et à renforcer l'harmonie et la cohérence villageoises. En outre, l'ensemble de ces espaces ouverts sont le théâtre de la vie sociale de Valcèzard. Ils accueillent les boulistes et constituent des lieux de rendez-vous et de manifestations divers.

Les espaces publics villageois, en cristallisant la vie sociale de valcèzard sont donc des espaces privilégiés dont le statut pourrait être renforcé.

Ainsi, il pourrait être intéressant d'utiliser des matériaux (pavage, béton désactivé...) qui confèrent à ces espaces une identité distincte de la trame villageoise circulée.

Les exemples ci-contre ne sont qu'indicatifs mais ils illustrent la nécessité de souligner et de magnifier les espaces publics des villages. Ces aménagements devront être soucieux de veiller à conserver la plasticité des usages présents sur ces lieux.



Le végétal participe de l'harmonie et de la qualité du paysage urbain. Il pourrait judicieusement être utilisé pour atténuer la minéralité des extensions récentes. Les trottoirs pourraient être distincts de la chaussée par une haie de végétaux appropriés.

En outre, les plantations effectuées dans les jardins d'ornement privés influent sur la perception de ces extensions. Trop nombreuses sont les parcelles plantées de thuyas, lauriers cerises ou sapins de Noël...



Noyers



Lauriers roses



Valcèzard dispose pourtant d'une riche palette végétale emblématique des régions méditerranéennes calcaires. Il convient donc d'inciter les habitants à planter les essences qui fondent le paysage et l'histoire de Valcèzard (oliviers, mûriers, chênes, cyprès de Provence, figuiers, noyers...)

**Ci-contre:** Photo-montage d'une plantation possible dans l'une des extensions de Saint-Paulet de Caisson.



Mûriers



Les fruitiers



Chênes verts



Oliviers



Lavandes



Figuiers



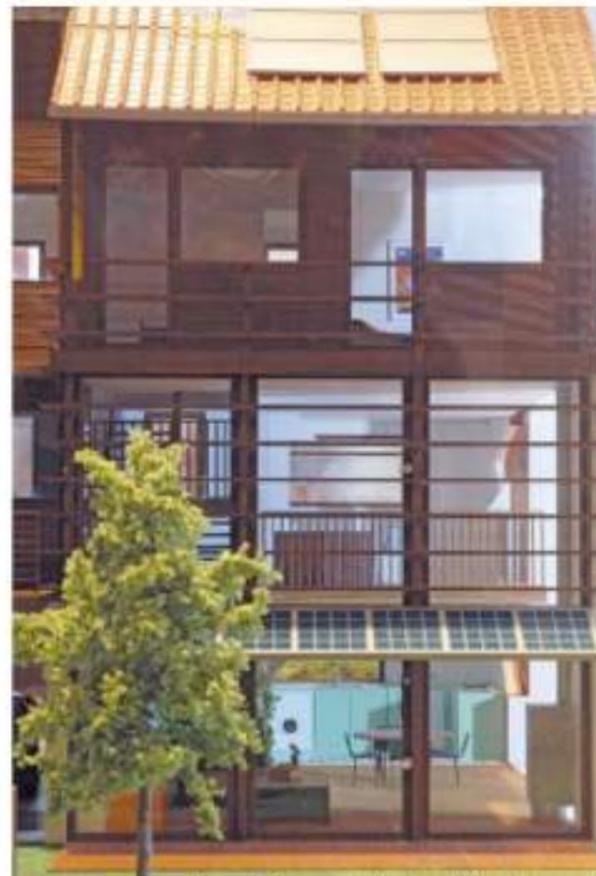
Cyprès



Dans les centres villageois anciens, le respect strict des gabarits, matériaux et implantations doit être assuré afin de conserver au tissu urbain toute son harmonie et sa cohérence.

En revanche, les extensions actuelles doivent être le reflet de la société qui les produit. Ainsi, au sein de grands principes qui doivent continuer à définir l'urbanité de Valcèzard (alignement du bâti, recherche de mitoyenneté,...) il serait intéressant de définir de nouvelles formes architecturales qui assurent à Valcèzard une identité contemporaine propre. Cette architecture intégrerait les aspirations sociales de tranquillité et d'individualisme tout en proposant des trames, des formes et des couleurs singulières. Il s'agirait pour Valcèzard d'éviter l'écueil qui consiste à reproduire indéfiniment le même modèle de «maison néo-languedocienne».

D'ailleurs, des initiatives architecturales fortes ont été prises sur la commune de Cornillon afin de traiter le bâtiment de la maison de retraite. Ce dernier exemple, extrêmement probant, illustre la possibilité de produire de véritables paysages urbains contemporains.



## B) Mailler le territoire de parcours doux

Un fin maillage de chemins ( GR, DFCI...) permettent de parcourir les espaces naturels et agricoles de la Communauté de Communes. Ces derniers se concentrent principalement dans les massifs du bois de Ronze et de la forêt de Valbonne. Ils offrent des points de vue singuliers sur le paysage et sont des moyens d'appropriation douce du territoire qu'il convient de préserver.

Toutefois, l'Ardèche et la Cèze, les deux cours d'eau structurant de la Communauté de Communes, ne sont longés par aucun chemin.

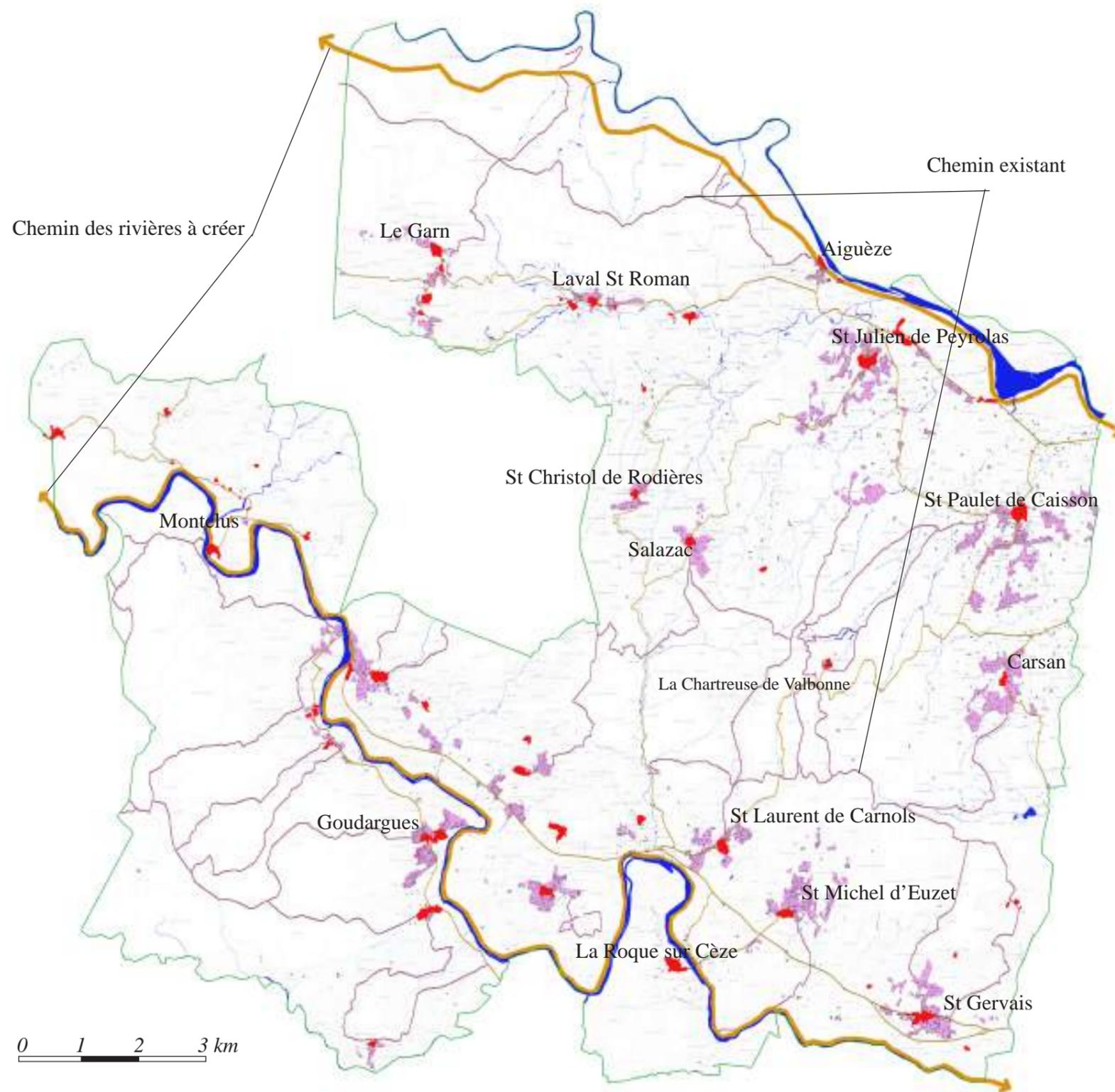
Il apparaît donc important d'offrir à la Communauté de Communes de véritables liens transversaux le long de ces deux rivières. Ces deux parcours pourraient se raccorder à des cheminements plus vastes qui iraient des Cévennes au Rhône.



Le paysage spectaculaire des Gorges de l'Ardèche



Le paysage de la vallée de la Cèze





Construction du belvédère des Lichens dans la vallée de la Drobie (07), dessiné par Gilles Clément, paysagiste.



Le belvédère des lichens...

Le parcours du territoire de Valcèzard pourrait être ponctué d'éléments discrets qui donneraient du sens au paysage perçu. Ainsi, l'histoire, la géologie et la botanique d'un lieu pourraient être expliquées par de petits panneaux. Le sentier botanique de la forêt de Valbonne est déjà balisé par ce procédé qui permet de découvrir la diversité végétale de la forêt.

Les points de vue remarquables pourraient être soulignés par de petits aménagements ponctuels parfaitement intégrés dans le paysage. L'exemple du chemin des Lauzes, dessiné par Gilles Clément dans la vallée de la Drobie en Ardèche, constitue une référence dont Valcèzard pourrait s'inspirer. Ainsi le rebord du plateau du bois de Ronze serait émaillé de petites interventions qui mettraient en scène le paysage des Gorges de l'Ardèche.

Un parcours parfaitement balisé pourrait être établi le long de la Cèze, dont seuls les abords, de Montclus et de la Roque sur Cèze sont praticables. Ils baliseraient un chemin qui ménagerait de larges ouvertures sur la rivière, qui demeure, hélas, parfaitement invisible depuis Valcèzard.

Ce nouveau maillage intercommunal pourrait être raccordé à des itinéraires plus importants et faire ainsi de Valcèzard une étape fondamentale entre les Cévennes et le Rhône.

Le troupeau intercommunal pourrait également emprunter ces itinéraires afin de les entretenir et de les animer.



Un belvédère des cistes qui surplombe l'Ardèche...



Un chemin le long de la Cèze...



Panneau informatif dans le Jura...



Panneau informatif à Méjannes le Clap...



Panneaux informatifs dans la forêt de Valbonne...





Valcèzard s'inscrit dans une région fortement marquée par la plantation d'arbres d'alignement. Ces derniers, souvent constitués de platanes ont été plantés en grand nombre le long des routes sous Napoléon Ier. Plusieurs objectifs prévalaient alors: il s'agissait tout d'abord de drainer le sol situé à proximité des routes afin de stabiliser les accotements. En outre, il convenait, pour le pouvoir central, de dessiner un territoire de la façon la plus affirmée et volontariste possible afin d'inscrire symboliquement, dans le paysage, la stabilité du nouveau régime en place.

Aujourd'hui, ces considérations techniques et symboliques ont largement été gommées. Seules les qualités esthétiques et identitaires d'un tel projet demeurent. Il appartient donc à la Communauté de Communes de conserver l'ensemble des alignements de platanes présents sur le territoire de la Communauté de Communes.

En outre, il pourrait être intéressant de réinterpréter ce vocabulaire de l'alignement d'arbres pour baliser les cheminements doux créés le long des routes. Ainsi, les arbres d'alignement serviraient à mailler le territoire et à établir des liaisons visuelles et physiques entre des quartiers parfois très décousus.

Il convient de mailler davantage encore le territoire de la Communauté de Communes de Valcèzard par des liaisons douces afin d'encourager les déplacements cyclistes et pédestres au sein des communes. Ces modes de déplacement possèdent le double avantage de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser le lien social des villages.



Proposition de création d'un cheminement doux entre le futur quartier pavillonnaire de la Blaquièrre et le centre bourg de Salazac



Proposition de création d'un cheminement doux entre le coeur Saint-Paulet et la chapelle Sainte Agnès

## C) Valcèzard, une Communauté de Communes à jardiner



Jardins potagers non loin du quartier de la Conseillère à Saint-Paulet de Caisson...



Vignobles situés en zone constructible selon le POS actuellement opposable de Saint Paulet de Caisson...



Le même vignoble jardiné par les habitants des maisons individuelles alentours ...



Vignoble à Saint-Paulet de Caisson que les habitants de Valcèzard pourraient s'approprier...

La moitié est de Valcèzard, déjà fortement urbanisée, accueille quelques jardins potagers qui animent le paysage de leurs couleurs, de leurs ordonnancements et de leurs saveurs. La création de jardins potagers s'observe dans de nombreux autres lieux du territoire national. Ainsi, autour d'un petit lopin de terre se cristallisent les rêves de quelques habitants qui s'approprient un peu du substrat qui les accueille. En outre, ces lieux sont propices aux échanges, aux rencontres et créent un lien social important au sein de quartiers où le modèle de la maison individuelle entourée de haies closes domine!

Ainsi, les nombreux quartiers décousus de la plaine alluviale pourraient être reliés par quelques jardins situés à proximité des habitations. Cela constituerait un moyen sûr d'attacher les nouveaux habitants de Valcèzard qui font souvent des trajets pendulaires importants (domicile/travail) à la terre, au paysage et à l'histoire des communes dans lesquelles ils ont choisi de vivre.

En outre, la constitution de jardins potagers au sein des villages situés dans la partie occidentale de Valcèzard qui connaissent une déprise agricole importante, permettrait de conserver une couronne d'hortus jardinée par les habitants pour leur propre consommation. De tels projets émergent dans le bassin parisien (Le Monde daté du 18 août 2009) afin de créer du lien social et de préserver un environnement fortement contaminé par les pratiques de l'agriculture intensive.

A l'heure où nombre de villages de la Communauté de Communes de Valcèzard travaillent à la réalisation de leur documents d'urbanisme, il importe de conserver des terres agricoles entre les différents quartiers. En effet, tisser des liens entre les quartiers n'implique pas toujours et partout une réponse urbaine!

## D) Développer les jachères fleuries



La Communauté de Communes de Valcèzard, à l'instar de l'ensemble de la région, est confrontée à des difficultés agricoles conjoncturelles et structurelles. Ainsi, la SAU (Surface Agricole Utilisée) est en baisse constante depuis 20 ans (-10%) et le phénomène ne cesse de s'accroître. Ces derniers mois, soutenue par la prime à l'arrachage de l'Union Européenne pour faire face à la crise du monde viticole, de nombreuses parcelles de vignes ont été arrachées.

Toutefois, dans un contexte de croissance démographique régionale exponentielle ( le Languedoc Roussillon enregistrera la plus forte augmentation de population en France d'ici à 2050 selon l'INSEE), il s'agit de conserver les terres agricoles aujourd'hui improductives. Ainsi, pendant ce temps de mutation, il peut être intéressant d'envisager l'ensemencement de prairies fleuries. Ces dernières pourront être utilement mises en place autour des villages et dans les cônes de vue les plus importants. En outre, ces jachères fleuries entretiendront une image positive de terres agricoles, pourtant abandonnées, ce qui dissuadera peut-être les élus et les habitants à ouvrir à la construction des terres agricoles qui seront indispensables dans quelques années...



Valcèzard se doit donc d'anticiper la nécessité future d'alimenter une population toujours plus nombreuse. Des études récentes menées par la Chambre d'Agriculture estiment qu'il faut environ 1 siècle pour que des terres agricoles gelées par la construction recouvrent leur vocation agricole première...



L'ensemencement possible d'une jachère fleurie à Trescouvieux

